



FONDATION IMMOBILIERE DE MEINIER

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES
SIA 142 A UN DEGRE EN PROCEDURE SELECTIVE

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES ET AMENAGEMENT EXTERIEUR



© 2021 - A&F ARCHITECTES

RAPPORT DU JURY
22 OCTOBRE 2021

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	4
2	RAPPELS DES OBJECTIFS DE CONCOURS	4
3	MAITRE D'OUVRAGE ET ORGANISATEUR	5
4	TYPE DE CONCOURS ET PROCEDURE	5
5	CALENDRIER DU CONCOURS	6
6	COMPOSITION DU JURY	7
7	ELEMENTS PROGRAMATIQUES	8
8	CRITERES D'APPRECIATION POUR LA PHASE DE CONCOURS	12
9	CANDIDATS RETENUS À L'ISSUE DE LA PHASE DE PRÉSÉLECTION	13
10	LISTE DES PROJETS RENDUS	13
11	ANALYSE PREALABLE DES PROJETS RENDUS	14
12	PREMIER TOUR D'ELIMINATION	15
13	DEUXIÈME TOUR D'ELIMINATION	15
14	TOUR DE REPECHAGE	15
15	PROJETS CONFIRMES POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS	16
16	CHOIX DU LAUREAT	16
17	CLASSEMENT DES PROJETS	16
18	ATTRIBUTION D'INDEMNITES, PRIX ET MENTIONS	16
19	CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY	17
20	RECOMMANDATIONS DU JURY	17
21	APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	19
22	LEVÉE DE L'ANONYMAT	20
23	CRITIQUES DES PROJETS PRIMES	22

1 INTRODUCTION

En 2019, la Fondation immobilière de Meinier (FIM) mandate le bureau Tanari Architectes + Urbanistes pour mettre sur pied une démarche de travail visant à définir les lignes d'un développement possible. Une réflexion avec le Conseil de la FIM a permis d'établir une programmation du site en réponse aux besoins identifiés en se basant notamment sur les souhaits émis par la population et les autorités de Meinier.

A l'issue de cette réflexion approfondie, la FIM a décidé de lancer une consultation sous la forme d'un concours visant à préserver et bâtir un environnement physique et social favorable à l'épanouissement de tous et de chacun. L'idée conductrice est de pouvoir réaliser un projet destiné à recevoir des logements de divers types, dont certains à vocation sociale ainsi que des locaux destinés à la rencontre, à l'artisanat et au commerce.



Illustration : village de Meinier

 Périmètre de réflexion

2 RAPPELS DES OBJECTIFS DE CONCOURS

Pour concrétiser les réflexions récentes, la FIM souhaite créer un lieu de vie qui inclue une mixité d'affectations comprenant des habitations auxquelles seront associées des espaces de rencontres, des commerces et des surfaces pour des activités permettant d'animer l'espace public. L'objectif du concours est de trouver la solution optimale pour la réalisation d'un ensemble d'habitations qui inclue notamment :

- des logements pour les familles, les jeunes et les personnes âgées
- des espaces destinés aux commerces et à des activités créatives

Le mandant attend des constructions présentant des qualités architecturales spécifiques prenant en compte l'intégration dans le village, une valorisation du site ainsi que la qualité paysagère de la parcelle (vues

vers le grand paysage). Le mandant attachera une attention particulière aux qualités typologiques des logements et des espaces ouverts autour des constructions.

Cet ensemble de logements est imaginé dans un esprit d'éco-quartier, devant répondre à une mixité fonctionnelle, générationnelle, sociale et ayant comme objectif de minimiser l'empreinte écologique sur le territoire en réduisant la consommation énergétique.

L'utilisation de matériaux et d'installations allant dans le sens d'une préservation de l'environnement et du caractère du village est un enjeu essentiel pour le mandant.

3 MAITRE D'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Le Maître d'ouvrage est la Fondation immobilière de Meinier. L'adresse du mandant est la suivante :

Fondation immobilière de Meinier (FIM)

Concours d'architecture - Logements FIM

Route de Gy 17

CH - 1252 Meinier

Le mandant a confié l'organisation de la procédure au bureau Tanari Architectes + Urbanistes. L'adresse de l'organisateur est la suivante :

Tanari Architectes + Urbanistes FAS-SIA

Chemin du Foron 16.

CH - 1226 Thônex-Genève

4 TYPE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture pour équipes pluridisciplinaires tel que défini par le règlement SIA 142 (édition 2009), soumis à la législation sur les marchés publics, en procédure sélective.

La procédure sélective n'est pas anonyme. Elle s'adresse aux architectes et ingénieurs civils. Le jury choisit, sur la base des dossiers de candidature reçus, au maximum 15 groupes pluridisciplinaires qui participeront au concours. La décision de sélection est notifiée par écrit, sommairement motivée, aux participants de la procédure sélective et dont le dossier est recevable. Les choix du jury, sommairement motivés, sont communiqués à tous les participants dont le dossier est recevable, à chaque stade de la procédure.

Le concours consiste en un concours de projet anonyme selon le règlement SIA 142 (édition 2009).

La langue officielle pour tous les stades de la procédure, pour les questions, les réponses et les planches rendues est le français.

5 CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions	mardi 12 janvier 2021
Remise des dossiers de la phase sélective	mercredi 24 février 2021
Évaluation des dossiers de participation et choix	jeudi 4 mars 2021
Notification aux concurrents retenus et non-retenus	mardi 9 mars 2021
Délai de recours (10 jours)	
Remise des attestations de la part des candidats sélectionnés	mardi 23 mars 2021
Remise des documents aux candidats sélectionnés dès le	vendredi 26 mars 2021
Questions jusqu'au	vendredi 23 avril 2021
Réponse du jury envoyés aux 15 concurrents	vendredi 7 mai 2021
Date limite de rendu des projets	mercredi 25 août 2021
Rendu de la maquette	vendredi 10 septembre 2021
Première partie du jugement	jeudi 16 septembre 2021
Deuxième partie du jugement	jeudi 30 septembre 2021
Exposition publique	Du 22 au 29 octobre 2021 à la salle communale de Meinier

6 COMPOSITION DU JURY

Président

- Monsieur Marc Michela, président de la FIM

Membres professionnels

- Madame Lorraine Beaudoin, architecte epfl
- Madame Sarah Nedir, architecte epfl-fas
- Monsieur Alain Robbe, architecte epfl-fas-sia-aga
- Monsieur Carmelo Stendardo, architecte eaug-sia-aga
- Monsieur Claude Uldry, ingénieur civil epf-sia-agi
- Monsieur Arnaud Schelstraete, architecte hmonp-sia (suppléant)

Membres non-professionnels

- Monsieur Alain Corthay, membre fim, maire de Meinier
- Monsieur François Muller, membre fim
- Madame Ania Schwab, conseillère municipale
- Madame Valérie Sella, conseillère municipale (suppléante)
- Monsieur Enrico Castelli, membre fim, conseiller municipal (suppléant)

Spécialistes conseils

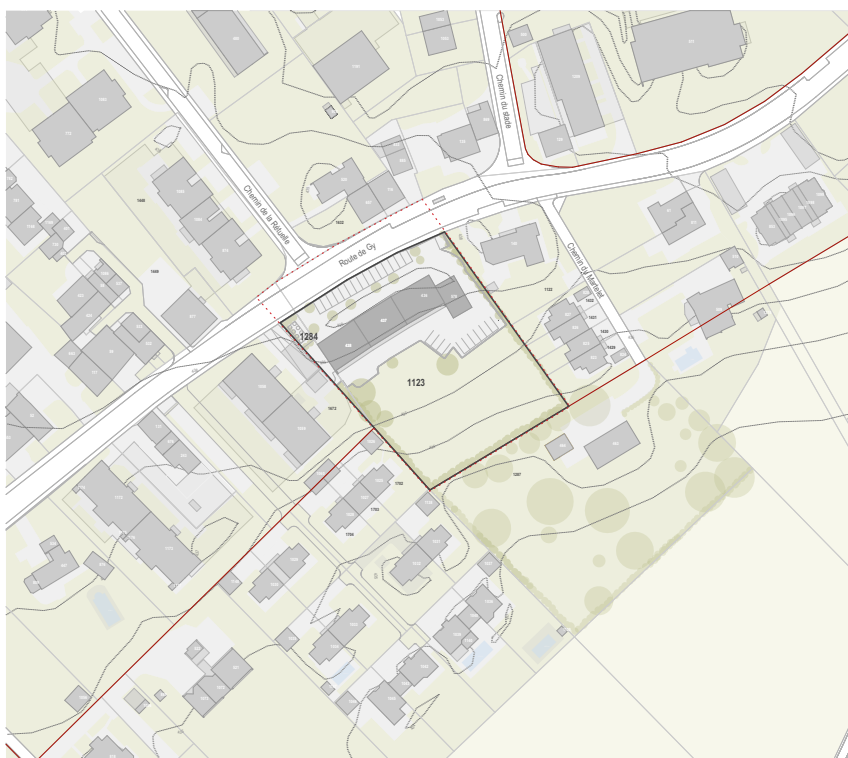
- Monsieur Alain Mathez, attaché de direction à l'Office des autorisations de construire, OAC-DT.
- Monsieur Daniel Dorsaz, ingénieur et économiste de la construction, Bureau IEC SA
- Monsieur Bruno Schmid, ingénieur environnement et transition énergétique, spécialiste énergie
- Monsieur Gérard Widmer, directeur région Arve-Lac, Office cantonal des transports
- Madame Araceli Fernandez Aguirre, architecte conservatrice du service des monuments et des sites

7 ELEMENTS PROGRAMATIQUES

Parcelles et périmètres constructibles

Le périmètre du concours se situe en zone 4B protégée. L'indice d'utilisation du sol minimum recommandé par le Plan directeur cantonal est de 0.6 (IUS), ce qui permet d'envisager une surface minimale brute de plancher (SBP selon norme ORL 514.420) arrondie à 3'000 m². En accord avec les autorités communale, la FIM émet le souhait de valoriser davantage le foncier et approcher un indice d'utilisation du sol de 0.8 (IUS), soit 3'800 m² de surface brute de plancher sous condition que le projet soit intégré dans le site de manière pertinente et en harmonie avec l'environnement immédiat. Les gabarits maximaux sont fixés par les lois et règlements de la zone 4BP et devront être impérativement respectés, de même que les distances aux limites des parcelles tiers.

Le périmètre de concours est composé des parcelles : n° 1284 (157 m²) et 1123 (4'595 m²), propriétés de la commune de Meinier. Ces parcelles d'un total de 4'752 m² peuvent être considérées comme une seule entité, les distances aux limites sont donc à calculer par rapport aux parcelles tiers. Les bâtiments existants suivant peuvent être démolis soit : n°436-437-438-578 sur parcelle n°1123 : immeuble d'habitations. Le terrain comporte une légère pente descendant vers le sud, et les logements existants profitent d'une vue sur le paysage lointain et notamment sur les Voirons et le Salève au Sud. Le périmètre de réflexion est élargi au tronçon de la route de Gy devant la parcelle de concours (route cantonale, parcelle n°1495). Il doit permettre aux concurrents de tenir compte de l'aménagement de la route de Gy en fonction des futurs accès proposés par le projet.



VILLAGE DE MEINIER - COMMUNE DE MEINIER
Document L_périmètre_concours_A3_1000e
Date d'impression : 26.11.2020

- Zone 4B protégée
- Périmètre de concours 4'752 m²
- Périmètre de réflexion

0 10 20 50 m

Tanari Architectes + Urbanistes FAS - SIA
CHÂLETAI DU FORTIN 19 CH-1201 YVERDON 1 +41(0)26 340 03 08
info@tanari-architectes.ch

Illustration : périmètre de concours

Espace d'habitation

Afin de répondre à une demande grandissante, la FIM souhaite créer des logements de qualité à un prix raisonnable. L'ensemble d'habitations comportera des logements de plusieurs types. Le mandant attend que l'ensemble des appartements soient agrémentés d'espaces extérieurs généreux. Leur identité (balcon, loggia, oriel, bow-window, auvent, jardinet) est laissée à la libre appréciation des concurrents. Une des priorités du projet est de favoriser les relations entre les habitants en insérant des zones d'échanges et de rencontres.

Le mandant précise qu'il ne souhaite pas avoir de logements avec des 1/2 pièces et que la surface minimale des espaces individuels (chambre) ne devrait pas être inférieure à 10 m². Il demande que les cuisines soient traitées comme des espaces séparés des séjours et qu'elles puissent recevoir un coin à manger. Tous les logements seront assortis d'une cave en sous-sol. Buanderie, séchoir, local poussettes et locaux techniques seront également dimensionnés en fonction du projet proposé. Un abri PC dimensionné en fonction du projet proposé doit être prévu ; un abri public pour 200 places supplémentaires sera ajouté pour compléter l'offre exigée à la Commune par l'Office de la protection civile.

La surface brute de plancher (SBP) totale attendue devra se situer entre 3000 et 3800 m² dont 500 m² maximum seront dédiés à des activités commerciales / artisanales / communautaires.

Les logements sont destinés à accueillir des familles, des jeunes et des personnes âgées. Les appartements seront composés de 3 à 5 pièces. La répartition devra prévoir une majorité de 4 et 5 pièces ; elle comprendra aussi au minimum 2 appartements de 6 pièces.

Les logements de 3 pièces auront une surface nette d'environ 50 m² répartie en trois pièces constituées d'une chambre, une cuisine et un séjour. Ceux-ci seront répartis dans l'ensemble du projet de manière à favoriser les liens entre les générations. Ils seront pourvus d'aménagements adéquats tels que distribution des pièces sans seuil et mise à disposition de douche à l'italienne plutôt que baignoire.

Chaque cage d'escalier sera munie d'un ascenseur permettant à toutes les personnes d'accéder aux logements sans barrière architecturale.

Espace pour activités commerciales

Le programme prévoit d'inclure des locaux de type commercial au rez-de-chaussée des bâtiments de logements. Plusieurs surfaces divisibles au gré du preneur pouvant accueillir des espaces tels qu'atelier de créations artisanales, agence postale, cabinet médical, magasin d'alimentation ou activités communautaires donneront la possibilité de compléter les activités commerciales du village et de contribuer à soutenir une vie sociale dans le village (surface brute entre 350 m² et 500m²).

Espace extérieur

L'espace ouvert sera aménagé en poursuivant l'idée que le nouveau projet soit bien connecté avec le village existant. Le périmètre de l'ensemble doit pouvoir être traversé de part et d'autre. Il est souhaité qu'il reste ouvert aux habitants du village.

Son aménagement sera pensé de manière à éviter les espaces résiduels non-affectés. Il doit être pensé en relation et en cohérence avec les espaces ouverts contigus réalisés pour l'ensemble du quartier.

«L'ouverture» d'un espace au quartier et à ses habitants va être perçue essentiellement par les espaces

extérieurs tels que les accès, les seuils, les entrées aux bâtiments, la disposition et l'aménagement des prolongements extérieurs, la relation et l'espace de transition avec le village existant et les vues depuis les constructions vers l'intérieur du quartier et la campagne environnante.

Dans le cadre de la densification de cette parcelle, les jardins familiaux situés à l'arrière de celle-ci sont prévus d'être déplacés. Ils ne seront donc pas repourvus sur la parcelle, en revanche il est prévu d'y inscrire des plantages pour les habitants de la parcelle.

L'Eco Point existant sera redimensionné et remplacé par un nouvel Eco-Point comprenant 8 bennes enterrées : aluminium 1x, verre 2x, PET 1 x, ordures ménagères 2 x, carton-papier 2x. L'accès à l'Eco Point devra se situer en front de rue et prévoir un espace pour le déchargement des bennes permettant à un camion de stationner sans empiètement sur la rue ou le trottoir.

Espace de stationnement

Le stationnement des véhicules sera prévu dans un parking souterrain privé. L'entrée et la sortie de ce parking est préférentiellement souhaitée le plus proche possible de la route de Gy pour éviter une occupation de la parcelle par une desserte. Cet accès devra tenir compte de l'emplacement de l'arrêt tpg en cours d'étude.

Le programme de stationnement comprend des places privées pour les nouveaux habitants. La quantité nécessaire de stationnements est de 40 places réparties en 34 cases habitants et 6 cases pour les travailleurs des commerces / activités.

Un espace pour les deux roues motorisées doit également être prévu (environ 90 m²).

En complément, 8 cases, parmi lesquelles trois cases de stationnement courte-durée, à-mêmes d'assurer le fonctionnement des activités villageoises et commerciales ainsi que les places visiteurs pour les logements doivent être prévues. Elles sont attendues en surface.

Le ratio de stationnement vélo est de 1.5 place de vélo pour 100 m² de SBP selon le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (L5 05.10). Le mandant ajoute qu'au moins 1 place par logement devra être prévue en rez-de-chaussée des immeubles, dans des locaux fermés et sécurisés, le reste étant prévu en surface dans les aménagements extérieurs. Ces aires seront en principes couvertes et à proximité des entrées des immeubles. Les garages à vélos en souterrain peuvent éventuellement être prévus à condition que leur accessibilité soit facilitée pour les utilisateurs cyclistes.

Principe de développement durable

Le mandant attend des concurrents que les principes du développement durable soient intégrés dans la réflexion architecturale dès la genèse du projet.

En considérant le cycle complet de vie des bâtiments, cette démarche doit garantir simultanément le confort et le bien-être des occupants, un impact écologique minimum (notamment avec l'emploi si possible de matériaux de construction durables par exemple) et des coûts supportables. Dans ce contexte, le standard THPE est attendu, de même que la couverture du toit par des panneaux photovoltaïques/thermiques/mixtes solaires.

Construction à faible consommation d'énergie

Le mandant souhaite réaliser un bâtiment ayant un faible impact environnemental sur l'ensemble de son cycle de vie, de sa construction à sa déconstruction en passant par son exploitation, tout en tenant compte du bien être des habitants. L'objectif souhaité est de pouvoir assurer une consommation énergétique très basse, des matériaux respectueux de l'environnement et un meilleur confort intérieur.

La construction sera développée pour répondre aux normes cantonales genevoises de Très Haute Performance Énergétique (THPE) et aux concepts bioclimatiques pour une utilisation de l'énergie passive (maximisant les gains solaires) et des protections solaires (contre la surchauffe estivale). Une attention particulière sera apportée à la qualité de l'air en recherchant des matériaux écologiques et sains (sans émanation de COV, ni formaldéhyde ni poussières fines).

Les propositions structurelles allant dans le sens d'une construction durable préconisant par exemple l'emploi de béton recyclé, la réduction/minimisation de béton armé ainsi que la minimisation de l'utilisation d'acier en trop grande quantité dans les plafonds des bâtiments sont à prendre en compte au profit de solutions économes en énergie grise, seront particulièrement appréciés.

Phasage

Le projet prévoit à terme la démolition des bâtiments n°436-437-438-578 qui contiennent 19 appartements de 3 à 6 pièces, 1 surface de 3.5 pièces utilisée par la Poste et 1 local d'atelier de 80 m². La FIM s'est engagée à maintenir une majorité des locataires actuels du 28-28A et 28 B route de Gy y compris la Poste dans le bâtiment existant durant le temps de la future construction, voire de les reloger ailleurs de façon définitive. La mise en oeuvre du projet devra être en principe échelonnée de manière à permettre le transfert d'une partie des locataires, dans les nouveaux logements avant la démolition du bâtiment existant.

8 CRITERES D'APPRECIATION POUR LA PHASE DE CONCOURS

Le jury retient comme critères prépondérants la qualité et la cohérence du projet en fonction du site, du programme, des contraintes et des objectifs du mandat. Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants sans ordre de priorité :

Qualité urbanistique

Ce point a été analysé sous l'aspect de l'adéquation de la proposition architecturale au contexte géographique et topographique.

- les qualités d'insertion du projet dans le site notamment en regard du bâti existant
- les qualités des espaces extérieurs
- les relations du projet avec la rue et les espaces publics

Qualité architecturale

L'appréciation de la qualité architecturale a porté sur la pertinence des espaces et des volumes, et la prise en compte des mesures spécifiques liées à la réalisation de ces immeubles. Les éléments suivants ont été tout particulièrement examinés :

- les qualités typologiques des appartements, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les espaces extérieurs
- la qualité de la distribution interne des logements, leur accessibilité ; et la qualité des éléments distributifs verticaux (cages, d'escaliers, ascenseur)
- les qualités du traitement des accès aux immeubles, des espaces extérieurs en relation étroite avec les immeubles
- la cohérence des structures avec le projet d'architecture

Qualité environnementale

La qualité environnementale a porté essentiellement sur l'optimisation énergétique et environnementale dans le cadre de la volonté de réaliser un quartier durable, respectueux de l'environnement.

- la matérialité de l'ensemble de la construction
- la cohérence des intentions déclarées avec le projet

Faisabilité économique

La faisabilité et viabilité économique du projet ont porté notamment sur l'économie de la construction, de l'entretien et de l'exploitation.

9 CANDIDATS RETENUS À L'ISSUE DE LA PHASE DE PRÉSÉLECTION

Le maître de l'ouvrage a reçu 54 candidatures (architecte et ingénieur civil). Les critères de sélection étaient les suivants :

1	Références du candidat	50%
2	Identification des enjeux et compréhension de la problématique	30%
3	Organisation du candidat (groupement) et qualification des personnes-clés	20%

Après examen des candidatures, le jury a retenu les 15 concurrents suivants (architecte / ingénieur civil) :

- MHPM Architectes Sàrl / 2M ingénierie civile sa
- Sylla widmann architectes sa / Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA
- FAZ architectes / gex&dorthe ingénieurs consultants
- Apaar_Sàrl / Ratio Bois Sàrl
- Cabinet Fanny Noël et Diogo Lopes Architectes + Girani&Perrillat Direction des Travaux Architectes Sàrl / T ingénierie SA
- MPH architectes Sàrl / Dr Lüchinger+Meyer Ingénieurs Civils S.A
- Pont 12 architectes SA / EDMS SA
- atba SA + OIKOS atelier d'architecture / Gilles Méry
- Bonhôte Zapata Architectes SA / Fb Ingénieurs
- LDW SARL + ACAU ARCHITECTURE SA / B+S INGENIEURS CONSEILS SA / ADR ATELIER DESCOMBES RAMPINI SA
- A&F architectes sàrl + Regtec sa / Boss & Associés Ingénieurs Conseils sa
- Atelier Prati Zwartbol Sàrl + Pragma Partenaires SA / ESM Ingénierie SA
- Bakker & Blanc Architectes Associés sàrl / Küng & Associés SA
- NICOLAS DE COURTEN architectes Sàrl EPF SIA / Stucky SA
- LOCALARCHITECTURE Sàrl +TOTEM ARCHITECTURE Sàrl / Schnetzer Puskas Ingenieure AG

10 LISTE DES PROJETS RENDUS

- Le maître de l'ouvrage a reçu les 15 projets des concurrents retenus lors de la phase sélective :

1	QUATTRO	6	SUNNY SIDE	11	DEJEUNER SUR L'HERBE
2	JUST THE TWO OF US	7	AUTOUR, DEUX NOUES	12	JOUR DE FÊTE
3	LA MILPA	8	MEYNITE	13	LA CHEVRE ET LE CHOU
4	LA POSSIBILITE D'UNE ÎLE	9	BELLES-VUES	14	RITOURNELLE
5	SOUS UN GRAND TOIT	10	COMPAGNONS	15	COQUELICOTS

- L'ensemble des planches, documents annexes et maquettes à fournir par les 15 candidats ont été rendus dans le respect absolu des délais indiqués dans le programme du concours, à savoir :
- Le 25 août 2021 au plus tard pour les planches et documents
- Le 10 septembre 2021 au plus tard pour les maquettes

11 ANALYSE PREALABLE DES PROJETS RENDUS

Selon l'article 15 du règlement SIA 142, le jugement a été précédé d'un examen préalable des projets rendus. Cette analyse a été effectuée du 6 au 10 septembre 2021 par le bureau Tanari Architectes + Urbanistes FAS - SIA, organisateur du concours.

L'examen préalable a porté sur le contrôle détaillé des points suivants :

- conformité des délais et des documents reçus
- respect de l'anonymat
- conformité aux prescriptions réglementaires du programme de concours, notamment :
 - périmètre de concours
 - conformité au règlement et programme
 - conformité à la LCI
 - conformité au programme des locaux et aménagements extérieurs

Rendu hors délai

Le délai de rendu était fixé au 25 août 2021 pour les projets, le timbre postal faisant foi et jusqu'au 10 septembre 2021 pour les maquettes.

Aucun rendu de projet et maquette n'a été livré en dehors du délai.

Rendu incomplet

Les 15 concurrents ont rendu leur projet selon le contenu spécifié dans le doc. A – Règlement et programme.

Non-respect de l'anonymat

Aucun projet n'a enfreint la règle de l'anonymat.

Analyse de conformité au programme des locaux

La vérification de la conformité au programme de locaux a été réalisée sur tous les projets. Le contrôle a été fait par la vérification de la présence de tous les espaces énoncés aux points 3.5, 3.6, 3.7 et 3.8 du doc. A – Règlement et programme, et leur conformité aux surfaces demandées. Les locaux manquants ou qui s'écartent des recommandations en termes de surfaces sont identifiés dans un tableau récapitulatif de l'examen préalable remis au jury. Le calcul du cube SIA 416 n'a pas été contrôlé à ce stade.

Un contrôle de la LCI a été établi lors de l'examen préalable, inscrit dans le tableau récapitulatif et remis aux membres du jury.

Admission au jugement

En conclusion de l'analyse préalable, le jury décide d'admettre tous les projets au jugement.

12 PREMIER TOUR D'ELIMINATION

- A l'issue de la présentation de tous les projets et d'une première analyse critique, le jury décide d'éliminer de l'attribution des prix et mentions les projets ne conciliant pas les exigences de base des critères suivants:
 - la qualité urbanistique, c'est-à-dire les qualités d'insertion du projet dans le site, la qualité des espaces extérieurs, les relations du projet avec la rue et les espaces publics
 - la qualité architecturale, c'est-à-dire la pertinence des espaces et volumes, la qualité typologique et de distribution, la qualité des accès aux immeubles
 - la qualité environnementale, c'est-à-dire l'optimisation énergétique et environnementale dans le cadre de la volonté de réaliser un bâtiment durable, respectueux de l'environnement en privilégiant l'utilisation de matériaux durables
- Sont éliminés à l'unanimité au premier tour les 5 projets suivants :

- 2 JUST THE TWO OF US
- 5 SOUS UN GRAND TOIT
- 7 AUTOUR, DEUX NOUES
- 10 COMPAGNONS
- 11 DEJEUNER SUR L'HERBE

13 DEUXIÈME TOUR D'ELIMINATION

Puis, au deuxième tour, le jury décide d'éliminer de l'attribution des prix et mentions les 7 projets suivants :

- 1 QUATTRO
- 3 LA MILPA
- 4 LA POSSIBILITE D'UNE ILE
- 9 BELLES-VUES
- 12 JOUR DE FÊTE
- 14 RITOURNELLE
- 15 COQUELICOTS

14 TOUR DE REPECHAGE

- Avant de procéder à l'expertise économique ainsi qu'à l'analyse approfondie de l'expertise LCI, le jury procède à une nouvelle lecture de tous les projets en vue de l'éventuel repêchage. Le jury décide à la majorité de repêcher les 2 projets suivants :

- 1 QUATTRO
- 12 JOUR DE FÊTE

15 PROJETS CONFIRMES POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Dès lors, le jury confirme les 5 projets suivants pour l'attribution de prix et mentions :

- 1 QUATTRO
- 6 SUNNY SIDE
- 8 MEYNITE
- 12 JOUR DE FÊTE
- 13 LA CHEVRE ET LE CHOU

Ils sont livrés à l'expert économique M. Dorsaz (économiste de la construction), qui présentera son analyse lors de la deuxième session du jury du 30 septembre 2021.

L'analyse de la LCI a été approfondie sur les projets retenus pour l'attribution de prix et mentions avec M. Mathez (OAC DT).

16 CHOIX DU LAUREAT

A la lumière des différentes expertises, le jury repasse en revue les projets retenus pour l'attribution de prix et mentions. Ils font l'objet de critiques approfondies et d'un classement.

À la majorité, le jury considère que le projet 8 MEYNITE est le plus favorable à la majorité des critères et décide de le classer au 1er rang.

17 CLASSEMENT DES PROJETS

Le jury décide à la majorité, de classer l'ensemble des travaux ainsi :

- | | |
|-----------|--------------------------------|
| 1er rang | Projet 8 MEYNITE |
| 2ème rang | Projet 6 SUNNY SIDE |
| 3ème rang | Projet 13 LA CHEVRE ET LE CHOU |
| 4ème rang | Projet 12 JOUR DE FÊTE |
| 5ème rang | Projet 1 QUATTRO |

18 ATTRIBUTION D'INDEMNITES, PRIX ET MENTIONS

Le jury décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité à tous les concurrents qui ont rendu une proposition admise au jugement, soit une somme HT de CHF 5'000.-.

Le jury décide à l'unanimité de répartir les prix de la manière suivante :

1er prix	Projet 8 MEYNITE	Fr. 28'000.-
2ème prix	Projet 6 SUNNY SIDE	Fr. 26'000.-
3ème prix	Projet 13 LA CHEVRE ET LE CHOU	Fr. 16'000.-
4ème prix	Projet 12 JOUR DE FÊTE	Fr.14'000.-
5ème prix	Projet 1 QUATTRO	Fr. 11'000.-

19 CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY

Le jury relève le fort engagement des participants, la qualité des prestations fournies et la valeur des projets rendus. Ceux-ci ont montré une grande aptitude à réfléchir à des solutions sur mesure dans un contexte sensible de village et d'espace rural. Le jury relève également la pertinence de la procédure permettant de confronter une variété de solutions afin d'obtenir un projet optimal, même s'il a constaté qu'aucun des projets ne satisfaisaient complètement à toutes les attentes du mandant.

Le jury a néanmoins relevé qu'un grand nombre de propositions s'écartaient de manière significative de la LCI en matière de distances aux limites de propriétés et entre constructions, mais n'en a pas pour autant conclu que le programme était trop conséquent par rapport au site. En raison du fait qu'une grande majorité des projets ne respecte pas la LCI, aucun projet n'a été disqualifié des prix pour cette raison.

Le jury a travaillé tout au long des jours de jugement de manière collégiale, dans une qualité d'écoute et d'échange très respectueuse. Il a pris connaissance des projets, les a passés en revue en les examinant à l'aide des critères retenus, les a discutés de manière approfondie et a pris l'ensemble de ses décisions de manière raisonnée et collégiale.

20 RECOMMANDATIONS DU JURY

Recommandations pour la poursuite des études :

Conformément à l'Accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP-L 6.05) du 25.11.1994 et au règlement SIA 142 édition 2009, le mandant a l'intention de confier les mandats complets des prestations ordinaires d'architecte et d'ingénieur civil, telles que définies dans le règlement SIA 102 (éd. 2020) et SIA 103 (éd. 2020) au concurrent dont le projet aura été recommandé par le jury, sous réserve du résultat des discussions avec le lauréat portant sur les modalités d'exécution des prestations et de l'acceptation des crédits d'étude, de construction, des autorisations de construire et des délais référendaires. La commande relative à ce mandat sera échelonnée en plusieurs tranches. A l'issue du concours, le mandant se réserve la possibilité d'apporter quelques modifications au programme des locaux et des aménagements extérieurs. L'apport de mandataires supplémentaires (autre domaine de compétence) se fait sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera dans le rapport. Le mandataire supplémentaire de l'équipe gagnante pourra alors être mandaté directement à condition qu'il réponde aux exigences des marchés publics, en particulier le paiement des impôts et des cotisations sociales exigibles et le respect des conventions collectives de travail.

Si le mandant estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou

encore, dans le but de garantir un développement de projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, il se réserve le droit de demander en tout temps au bureau lauréat, en déduction de ses prestations, de compléter son équipe avec des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par le mandant.

Le mandant n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution.

Sur requête du mandant, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142 édition 2009, le jury peut classer des travaux de concours qui auraient obtenus une mention. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail. La décision du jury doit être prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le mandant.

L'auteur du projet reste bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du mandant. Une publication des projets par le mandant sera faite avec la mention du nom des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication.

Le présent concours concerne les prestations d'architecte et d'ingénieur civil. Les conditions d'attribution du mandat seront négociées ultérieurement entre l'équipe pluridisciplinaire lauréate et le mandant, en coordination avec le processus décisionnel.

Recommandations pour le développement du projet :

Le projet 8 MEYNITE est recommandé à la majorité par le jury pour l'étude et la réalisation.

Considérant que le résultat d'un concours constitue un point de départ pour le développement du projet définitif, le jury invite l'équipe lauréate à collaborer avec le mandant dans le sens des recommandations suivantes :

- L'emplacement de l'éco point, des places de stationnement extérieures et la zone d'accès au parking souterrain doit être affiné
- Le parking en sous-sol doit être optimisé. L'implantation des abris PC au deuxième sous-sol sous le parking est à vérifier avec le Maître de l'Ouvrage et les instances cantonales compétentes en la matière
- Le changement de pentes des toitures des bâtiments en relations avec l'espace public est à reconsidérer
- Le décalage des volumes en plan doit être précisé
- La réflexion sur la matérialité et les couleurs des façades devra être étayée afin de préciser l'insertion du projet dans le site. Le jury s'interroge sur la pertinence d'une matérialisation unique pour les trois bâtiments du projet
- Le projet devra être affiné dans le sens de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI)
- Les intentions en matière de gestion énergétique devront être développées

21 APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par l'ensemble du jury.

Président

- M. Marc Michela



Membres professionnels

- Mme Lorraine Beaudoin

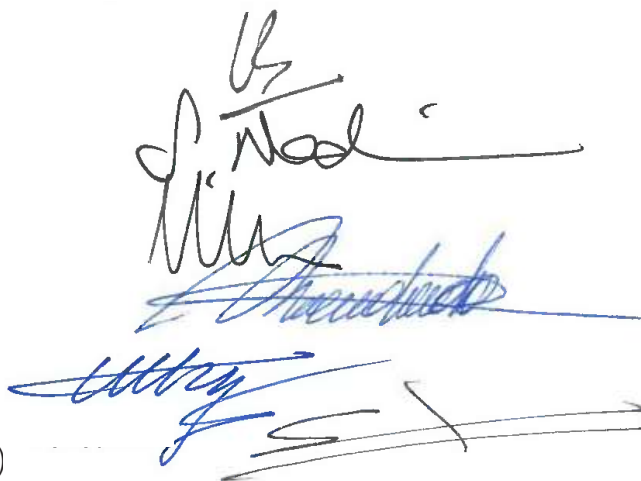
- Mme Sarah Nedir

- M. Alain Robbe

- M. Carmelo Stendardo

- M. Claude Uldry

- M. Arnaud Schelstraete (suppléant)



Membres non-professionnels

- M. Alain Corthay

- M. François Muller

- Mme Ania Schwab

- Mme Valérie Sella (suppléante)

- M. Enrico Castelli (suppléant)



Spécialistes conseils

- M. Alain Mathez

- M. Daniel Dorsaz

- M. Bruno Schmid

- M. Gérard Widmer

- Mme Araceli Fernandez Aguirre



22 LEVÉE DE L'ANONYMAT

Le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement.
Les auteurs des projets primés sont :

MEYNITE

Projet 8

1er rang | 1er prix

Fr. 28'000.-

Architecte

A&F Architectes Sarl

Carouge, Suisse

Alberto Figuccio, Mehdi Auouabed, Vincent Caussignac, Audrey Humbert, Tahir Memil

Bureau partenaire architecte (DT)

Regtec SA

Lausanne, Suisse

Eric Grand, Michel Santamaria

Ingénieur civil

Boss & Associés Ingénieurs Conseils SA

Ecublens, Suisse

Bicher Farra

Architecte paysagiste

MAP Monnier Architecture du Paysage

Lausanne, Suisse

Maxime Monnier, Elena Pozzoli

SUNNY SIDE

Projet 6

2ème rang | 2ème prix

Fr. 26'000.-

Architecte

Bonhôte Zapata architectes sa

Genève, Suisse

Philippe Bonhôte, Julia Zapata, Mathieu Rouillon, Nicolas Hanssens, Oriana Borde, Timotio Alves

Ingénieur civil

FB ingénieurs

Versoix, Suisse

Ilias Frangoulis, Wesley Paul

LA CHEVRE ET LE CHOU

Projet 13

3ème rang | 3ème prix

Fr. 16'000.-

Architecte

Pont 12 architectes SA

Chavannes-Renens, Suisse

Christiane Von Roten, Luca Bertolini, Aurélien Frot, Florian Panzica

Ingénieur civil

EDMS SA

Petit-Lancy 1, Suisse

Nicolas Senggen, Leeroy Grosch, Emilie Saxod

Architecte paysagiste

Pleinterre paysage et communication sàrl

Les Acacias, Suisse

Valérie Hoffmeyer Cuttat, Adrien Erny

JOUR DE FÊTE

Projet 12

4ème rang | 4ème prix

Fr. 14'000.-

Architecte

Bakker & Blanc architectes associés Sàrl

Lausanne, Suisse

M. Bakker, A. Blanc, K. Kunz, R. Dubuis, P. Seigneur, B. Vaucher, J. Simoes, R. Burkhardt

Ingénieur civil

Chabloz et Partenaires Sa

Echallens, Suisse

Chabloz Martial, Romain Kernen, Pera Vincent

QUATTRO

Projet 1

5ème rang | 5ème prix

Fr. 11'000.-

Architecte

MPH architectes

Lausanne, Suisse

Olaf Hunger, Franck Petitpierre, Nicolas Monnerat, Valentin Baertschi, Deborah Zanolo, Valentin Schaller

Ingénieur civil

Dr. Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA

Lausanne, Suisse

Etienne Bouleau, Andrea Bassetti

Projet 8 **MEYNITE**

1er rang | 1er prix (lauréat)

Architecte

A&F Architectes Sarl, Genève

Bureau partenaire architecte (DT)

Regtec SA

Ingénieur civil

Boss & Associés Ingénieurs Conseils SA, Ecublens

Architecte paysagiste

MAP Monnier Architecture du Paysage, Lausanne

Un dispositif composé de 3 volumes occupe l'ensemble du périmètre du concours en s'adaptant subtilement à la topographie du site. Le premier, disposé le long de la Route de Gy, définit un espace public majeur imaginé comme une dilatation de la rue sur lequel prennent place, au rez-de-chaussée, les commerces du programme.

Le deuxième, parallèle à la limite Nord-Est, accueille également au rez-de-chaussée, en relation avec la place publique, des commerces et articule avec le premier bâtiment une zone de transition entre l'espace public et l'espace collectif, dévolu aux futurs habitants. Ce dernier, délimité au Sud-Ouest par le dernier bâtiment, accueille des potagers, des espaces de jeux et permet la distribution de l'ensemble des cages d'escaliers qui desservent les appartements aux différents étages par une série de parcours à caractère plus privatif.

D'ailleurs, les accès principaux aux immeubles s'opèrent en couronne sur l'extérieur du dispositif, le long des limites de propriété. Six cages d'escaliers sont ainsi accessibles par des passages traversants qui favorisent une importante perméabilité piétonne et complètent le jeu intéressant de seuils successifs proposés par le projet.

Comme la majeure partie des projets, la proposition comporte des divergences avec les règles de construction régissant la zone et des réglages sont indispensables.

Le jury relève la qualité de la gestion et de la transition maîtrisée entre les différents espaces, du public au privatif. Il s'interroge cependant sur l'organisation de la zone de la rampe d'accès au parking souterrain et de l'éco-point. Telle que proposée, elle dénature, dans cette partie du projet, l'importante relation recherchée entre l'espace public et l'espace collectif. Par ailleurs, l'accès des véhicules pour la levée des déchets est impossible en l'état.

Il s'interroge également sur le décalage aussi important des différents volumes en plan, ne trouvant pas une réelle justification et apportant son lot de problèmes (rétrécissement de la zone centrale, définition de zones périphériques peu claires, complication volumétrique).

Dans la partie centrale, les rez-de-chaussée sont occupés de plain-pied par des logements, rétrécissant ainsi l'espace collectif en raison de la nécessité de disposer de zones de 4 mètres de profondeur pour garantir la privacité des logements. A ce sujet, le jury estime que d'autres solutions auraient pu être développées pour à la fois garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et réduire les zones de protection des logements qui en l'état risquent de devenir des jardins privatifs au détriment des espaces collectifs. De surcroît la problématique de l'accessibilité des pompiers n'ayant pas été traitée, pourrait compromettre l'organisation de la partie centrale réduisant encore plus la partie collective (ou pour le moins son organisation).

Les 35 appartements proposés, tous traversants ou profitant d'une double orientation, proposent une intéressante variété de types : les espaces de jours sont systématiquement proposés traversants et en quinconce, permettant une appropriation diversifiée ; l'accès au logement s'opère toujours au travers d'un ultérieur espace de seuil ; les appartements profitent de prolongements extérieurs différenciés sur les deux façades principales des bâtiments, etc..

La surface brute de plancher proposée se situe dans la fourchette supérieure de celle demandée dans le programme du concours. Le jury s'interroge dès lors si cette valeur ne démontre pas que le site ne peut pas l'accueillir sans que la qualité volumétrique de l'ensemble et des espaces ouverts en pâtissent.

L'organisation du sous-sol, par exemple, occupant une grande partie du périmètre du concours, ne laissant en pleine terre que la partie centrale dans un espace somme toute étriqué, tend à le démontrer, au même titre que l'ensemble des remarques formulées plu haut.

Ou encore, les pentes des deux bâtiments en relation avec l'espace public sont plus importantes pour accueillir des logements, posant le problème de leur pertinence et de la relation volumétrique avec le reste du projet. Certains appartements dans les combles nécessitent le percement des toitures, hélas pas indiqués sur les élévations.

Enfin, si le jury salue la volonté de construire un ensemble en bois, il doute que la mise en œuvre de ce matériau également en façade, de manière aussi généralisée soit un acte d'insertion dans le site. Celui-ci, au même titre que tous les centres villageois genevois, sont essentiellement caractérisés par des façades minérales avec une utilisation parcimonieuse de bois. Le vieillissement de ce matériau pose des problèmes d'entretien qui ne sont pas forcément en adéquation avec les préoccupations qui sont à la base de son choix (entretien fréquent, utilisation de substances douteuses, y compris dans la production du matériel de base, vieillissement différencié selon l'exposition, etc.). Le jury estime dès lors qu'une proposition comme celle du projet Meynite pourrait être aussi convaincante avec des façades minérales.



Plan de situation éch. 1:2500

Lecture du site

La prise en compte des enjeux majeurs pour l'évolution du village de Meinier et des attentes des habitants, exprimées dans le programme du concours, passent comme préalable, la question de l'identité du lieu. Elle consiste à le développer et offrir de nouvelles services, tout en préservant son caractère essentiellement rural.

Dans le POCOM de Meinier, le site du concours est identifié comme zone avec un fort potentiel de qualification. Ceci afin de renforcer le centre du village avec des lieux énergétiques, caractérisés par des espaces couverts et de rencontres.

Une autre composante caractéristique du lieu, est la présence du potager au cœur du site. Ils s'apparentent à un moment de campagne préservée dans son écriture. Un bien commun qui nourrit les habitants, aux sens propre et figuré.



Une stratégie urbaine contextuelle : Renforcer le cœur du village

Les centres d'intérêts collectifs sont liés les uns aux autres et ancrés le long de la route de Oy, axe central de l'organisation villageoise de Meinier. Cette structure favorise le développement des espaces de rencontres ouverts sur le village.

Une stratégie d'implantation pour articuler les espaces extérieurs

Les spécificités du concours ont permis de copier dans le projet un fait qui ressortait, sur lesquelles nous fondons des espaces extérieurs clairement définis, par une volumétrie simple et précise.

La stratégie pour réorganiser le site avec les nouveaux bâtiments de logements se fonde sur un guide clair. Avant de concevoir les nouveaux volumes du programme de logements, il est indispensable de « créer le vide » (les espaces extérieurs).

La conception des espaces extérieurs s'étend sur toute la limite du concours avec le principal objectif, de sauvegarder les ouvertures sur la campagne occidentale et le nord, de créer une unité entre les nouvelles constructions et le tissu villageois existant.

Le projet, dans toutes ses composantes, suit un langage clair, inspiré du tissu villageois. Ce travail formal vise à créer une porosité entre le village et le nouveau quartier en articulant une continuité d'espaces publics, collectifs et privés.

Le projet se structure autour de trois espaces, chacun avec son statut précis :

1. La Place du quartier : public collectif
2. La Cour potagère : privée
3. Les Jardins / Accès : privés

1. La Place du quartier

La place publique du quartier s'inscrit dans le prolongement de la route de Oy sur la partie nord du site du concours. Elle accueille les ruelles-chaussées des deux nouveaux bâtiments B et C, dotés aux activités et commerces.

Cet espace public principal ouvre le nouveau quartier sur le village et il crée une unité entre les constructions nouvelles et existantes.

2. La Cour potagère

La cour a un statut d'espace collectif. Son usage est proposé aux habitants des bâtiments. Elle est principalement caractérisée par des jardins potagers qui deviennent une partie essentielle au cœur de la commune.

Confiné et entouré par un agencement ou par les habitants, cet îlot de verdure est un moyen de renouer avec la nature, de ralentir le rythme du notre société et de retrouver une harmonie. Ces espaces plantés productifs et partagés assurent une bonne dynamique collective au sein du village tout en renforçant l'identité de ce dernier.

Le potager répond à une fonction utilitaire et ornementale, mais surtout à une vocation éducative, constituant une activité de loisir et contribuant au maintien de la biodiversité, de la faune et de la flore.

3. Les Jardins / Accès

Les jardins ont un statut privé. Attribués aux ruelles-chaussées des deux bâtiments A et C ils sont localisés sur le côté intérieur (côté cour) et le côté extérieur (le long des chemins au bord de la parcelle). Ainsi, ces espaces jouent un rôle important dans le possible des jardins tout en préservant une intimité confortable pour les habitants.

Matérialité, trames des surfaces

Le pavage entre le village et le cœur villageois du quartier se fait au travers de la place du quartier qui peut accueillir une potagerie, un marché, ou d'autres manifestations. Au milieu, les jeux d'eau offrent des activités ludiques aux enfants et agrément de la tranchée des jeux d'eau.

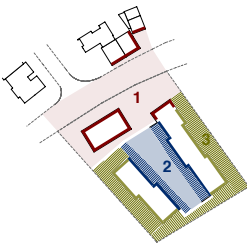
La transition entre le sol minéral et le sol végétal est matérialisée ici, par un travail de pavage répondant à ces deux villages.

Des pavés joints au mortier caractérisent l'espace public le plus sollicité de la Route de Oy, tandis que dans les ruelles du quartier on trouve des pavés joints au sable.

Le gravier stabilisé identifie la place du quartier, les placettes et la nouvelle promenade qui relie le quartier au Centre de Talmont. Ce revêtement assure également le saut de niveau, des bancs en bois et des couvertures à vélo.

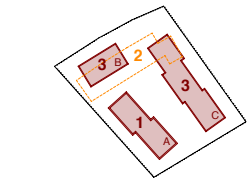
Une bande d'appareillage se dessine au pied des façades le long des chemins d'accès aux logements. Cette bande permet de poser des bancs en bois et des couvertures à vélo.

Le même matériau est utilisé pour les cheminements qui connectent le potager et la prairie fleurie, aux multiples couleurs (coquelicots, bleues, marguerites...). L'habillage des bougnats et des fleurs, le parfum de la fraise, les variations de couleurs du feuillage des arbres, animent le jeu des enfants et les promeneurs et d'été. Cette variation de matériaux définit une succession d'espaces allant de la place du quartier, aux entrées plus privées insérées aux pieds des bâtiments et à la belle place de jeu qui se dessine dans la verdure.



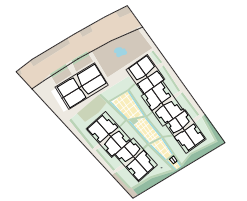
Trois espaces à l'échelle du site : identifier des qualités intrinsèques du lieu et les mettre en valeur

- 1 Statut public : La Place du quartier (activités et commerces)
- 2 Statut collectif : La Cour (espace commune - potagers - jeux)
- 3 Statut privé : jardins et accès



Phasage

- 1 Construction du premier bâtiment (A) de logements (capacité de reloger 2/3 des habitants du bâtiment existant). L'implantation stratégique du bâtiment A ne demande aucune démolition ou modification de l'existant existant et préserve le fonctionnement actuel du site.
- 2 Démolition du bâtiment existant
- 3 Finalisation des constructions (Construction des bâtiments B et C. Nombre total d'appartements construits (A,B et C) : 35)



Matérialité, trames des surfaces et récupération des eaux de pluie

- Prairie fleurie
- Claxon fleurie
- Cordon arboré
- Pavés joints arborés
- Pavés joints sable
- Pavés joints mortier
- Gravier stabilisé
- Potagers
- Nœud de récupération des eaux
- Jeux d'eau



Arborisation

L'insertion harmonisée des arbres dans ce contexte villageois permet de créer un cadre de vie agréable, de mettre en valeur les nouveaux bâtiments proposés, l'identité du site, les axes et les perspectives vers le grand paysage de la campagne genevoise. Tout en gardant les haies existantes le long du périmètre du site, le projet propose des nouvelles plantations pour augmenter la richesse végétale du lieu.

- Alignement à moyen développement - claxon
- Solitaire à grand développement - chêne, pin, tilleul
- Cordon arboré - chêne, charme, peuplier (le grand développement)
- Fruites à moyen développement

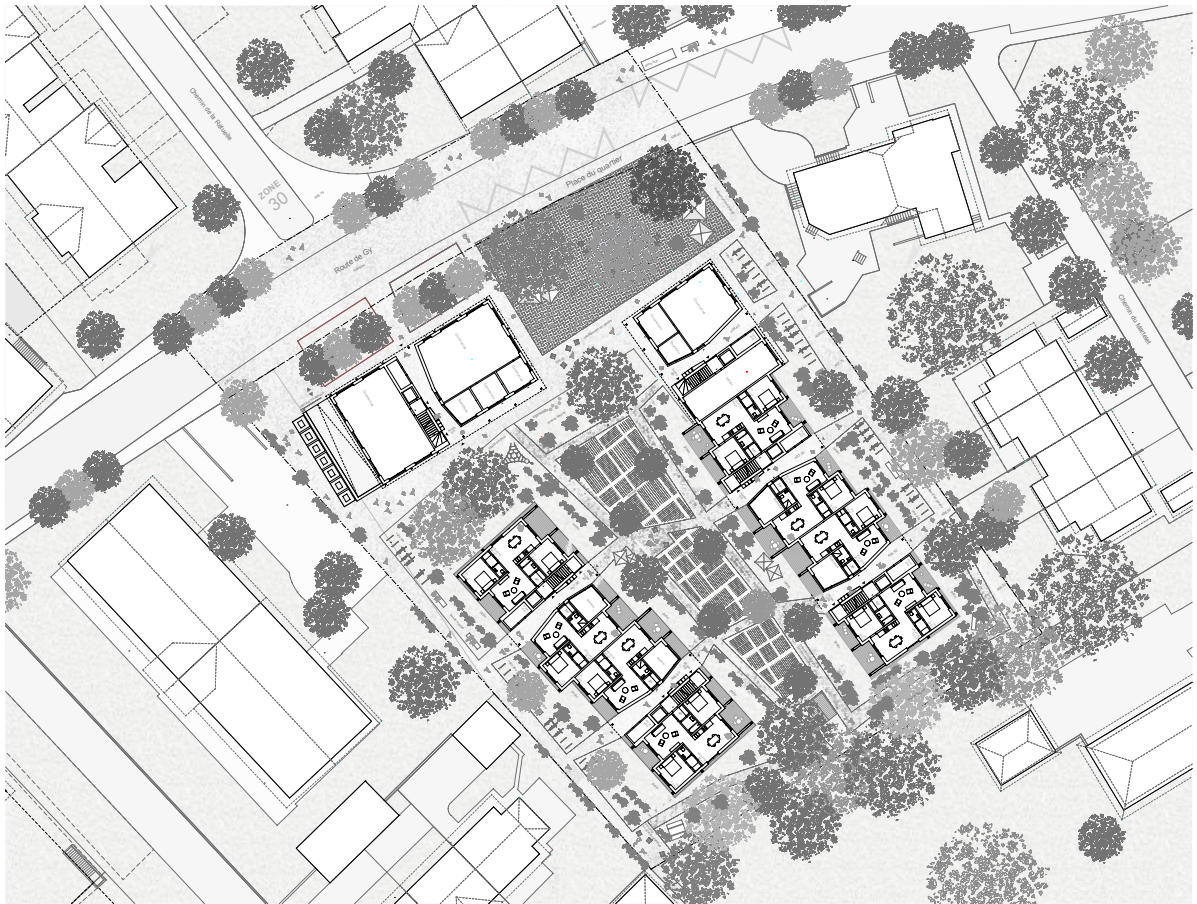
La présence des arbres fruitiers (poisier, pommier) dans le potager fait participer la population à la sélection et au rythme renouvelé des saisons. Le rôle social des arbres fruitiers est à prendre en compte dans certains contextes, tels que dans celui d'un nouveau quartier où les espaces extérieurs sont traités en tant qu'espaces communs à usage collectif. Selon les types de plantation et d'entretien, ils peuvent avoir un intérêt important pour la faune, notamment pour les oiseaux.



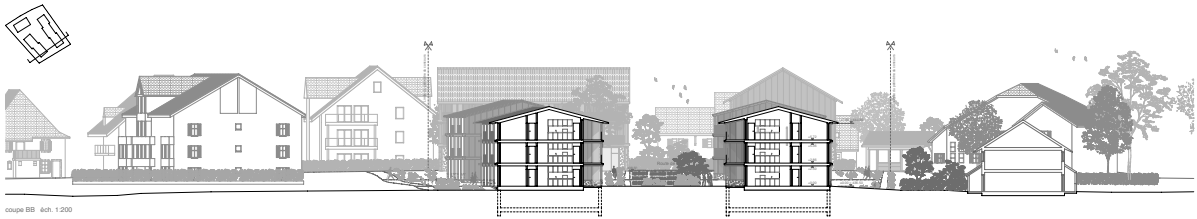
coupe AA éch. 1:200



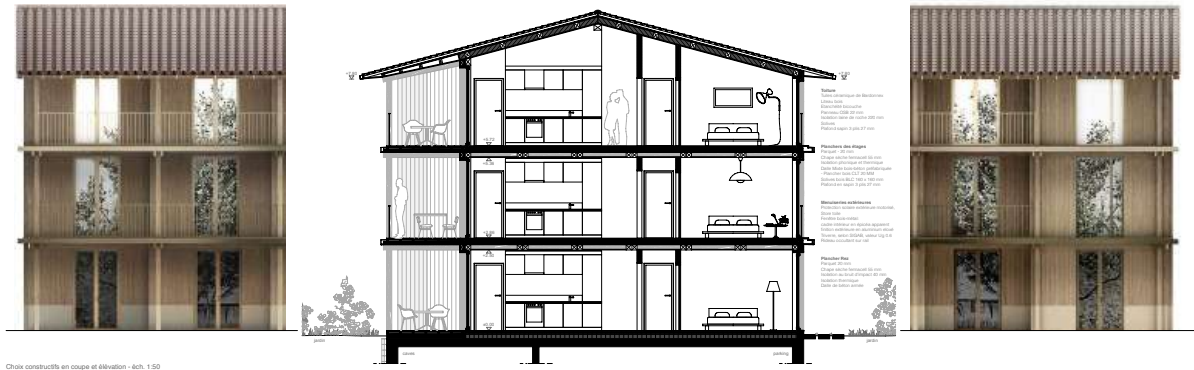
Plan de situation - éch. 1:500



Plan du Rez-de-chaussée - éch. 1:200



coupe BS éch. 1:200



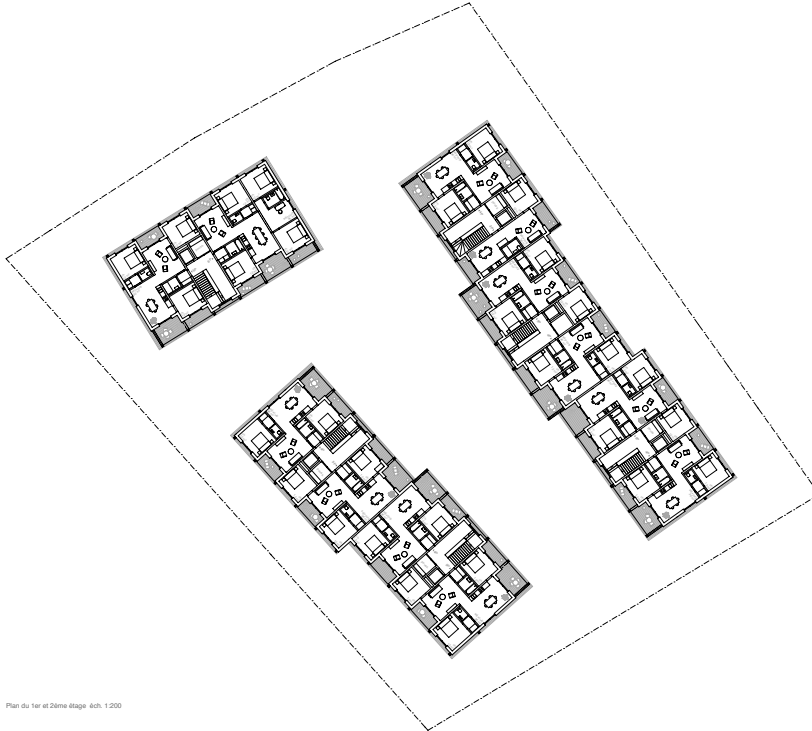
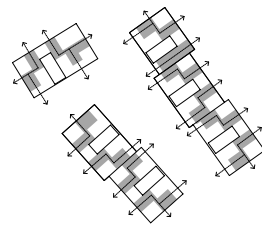
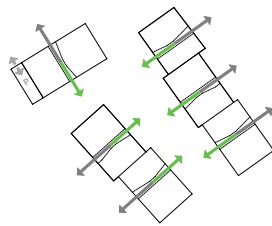
Choix constructifs en coupe et élévation - éch. 1/50

RDC

Les passages extérieurs traversent le rez-de-chaussée et offrent une mobilité fluide vers la cour. Ils sont, non seulement des entrées aux logements et au parking en sous-sol, mais aussi et surtout des espaces de rencontre autour des locaux communs.

Etages

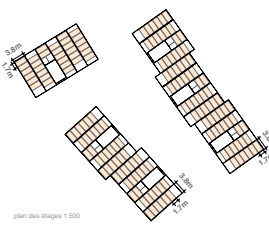
Les logements bénéficient de deux typologies d'appartements :
 - appartements traversants offrant des espaces vivables directs avec la cour et le village
 - appartements pigeons offrant une triple orientation (placéboulevard - village/grand paysage)



Plan du 1er et 2ème étage - éch. 1/200

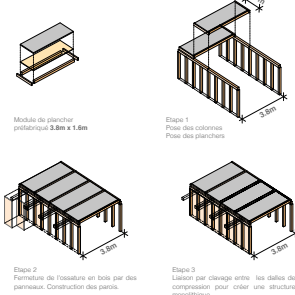
Concept structurel

- ▭ Ossature bois - Plancher mixte bois/béton
- ▭ Colonnes poteaux bois
- ▭ Structure béton



plan des étages 1/500

Assemblage plancher / poteaux

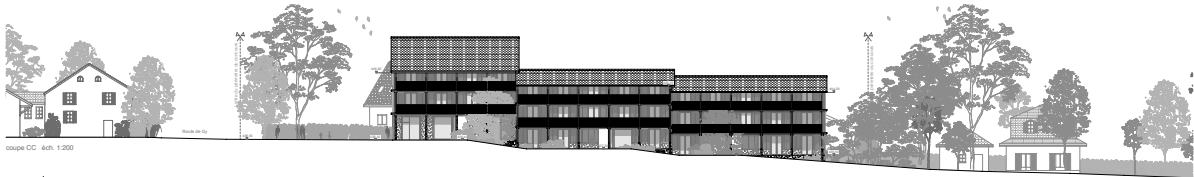


Conception des structures porteuses

Matériaux
 Le projet se distingue par deux compositions structurelles spécifiques à leur relation avec le sol : une partie de bâtiment enterrée dont le matériau de la structure est caractérisé par le béton armé et la partie hors sol qui se compose d'une structure légère et travaillante avec un recours intensif au bois tant pour la structure que pour sa façade.
 Le choix d'une structure poteaux en bois est une réponse efficace aux enjeux actuels de développement durable. Outre le fait qu'il s'agit d'une ressource renouvelable dont le cycle de croissance permet de stocker du CO2, ce choix permet également de réduire significativement les volumes de béton et d'acier armés, dont l'impact environnemental est défectueux notamment en termes d'émission de gaz à effet de serre et de consommation de ressources non renouvelables (gravier, sable, acier).

Structures porteuses

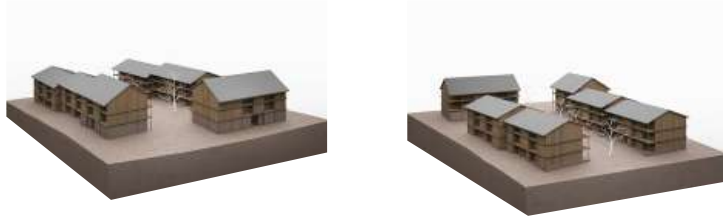
Les poteaux verticaux sont disposés de façon régulière selon les lignes de séparation entre les volumes définies dans les logements. Il en découle une trame régulière dans le plan, qui correspond aux axes des parties.
 Les structures se composent de poteaux en bois de type ossature, poteaux et fisses avec 1 panneau en bois ainsi que de plancher mixte bois-béton totalement préfabriqué d'une portée de 3,80m.
 La préfabrication des structures est adoptée afin de pouvoir répondre à l'objectif principal de réduire le délai de chantier par une construction dédoublée à 360°, tout en respectant les critères de qualité et de durabilité et en réduisant les coûts globaux de l'opération. Il s'agit en particulier de la réduction drastique du coût lié au logement des habitants pendant le délai de chantier du nouveau bâtiment.
 Un élément type de plancher bois-béton est composé d'un panneau en bois OSB d'une dalle en béton armé de 10 cm d'épaisseur, coulé en atelier. Chaque dalle porte sur 1,50 m entre deux solives mixtes bois-béton BLC 160 x 160 mm, qui reposent à leur tour sur deux poteaux préfabriqués en ossature en bois de 3,80 m d'axe.
 Les joints entre éléments de plancher préfabriqué comportent un vide de clivage de 16 cm de largeur, bouché sur place afin d'assurer le continuité du diaphragme et de permettre de lier toute la structure horizontale avec les noyaux de contreventements (reprise de l'action des vents et séismes).
 La préfabrication du système y compris la dalle en béton permet également de réduire toutes les nuisances en lien avec le bâtiment (air, vibration, bruits, émanation de collage et dégage précoagulés). Le système de plancher proposé est entièrement autoportant sans dévissage de chantier.
 Le comportement anti-vibratoire / acoustique de ce système est optimal et la grande légèreté du système construit est un avantage pour la descente de charges que pour les actions sismiques (dépendantes des masses).
 Le projet prévoit une descente de charges directe entre les poteaux à tous les étages qui est reprise au niveau du R+1 par une dalle sur parking comportant des appuis en béton armé qui prennent appui sur les piliers du parking.
 La redistribution horizontale de l'ouvrage est assurée par les cages d'ascenseur en béton armé continu sur la hauteur du bâtiment, qui ramènent les sollicitations.



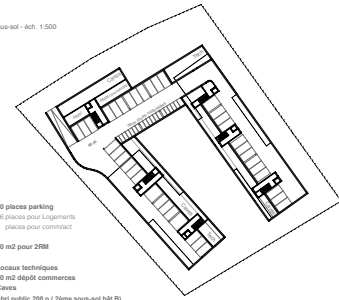
coupe CC - éch. 1/200



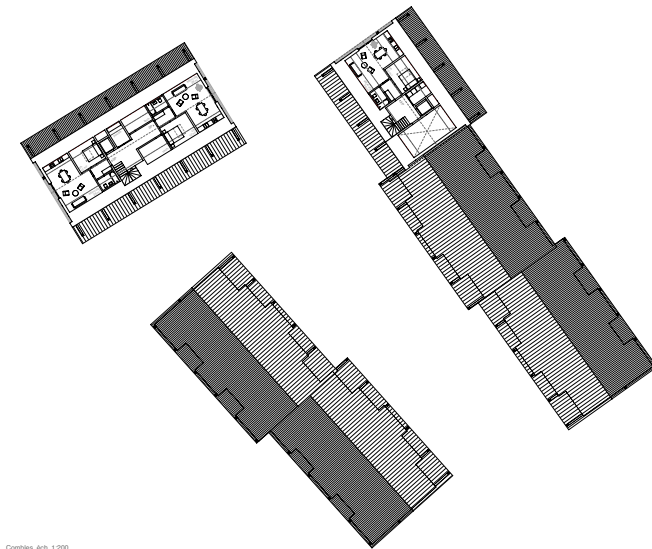
Maquette



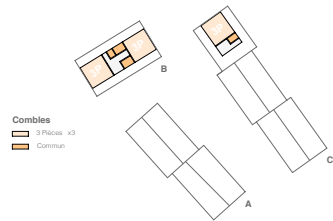
Sous-sol - éch. 1:500



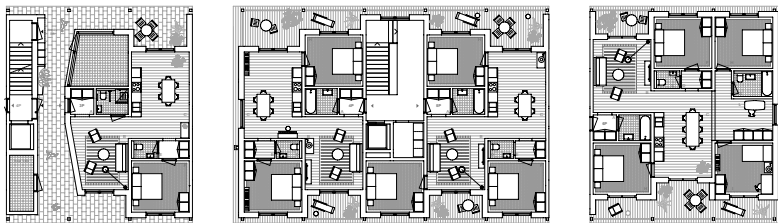
- 40 places parking
- 30 places pour logements
- 6 places pour commerces
- 50 m² pour 2SBP
- Locaux techniques
- 70 m² dépôt commerces
- Cave
- Aéri public 200 p (2ème sous-sol lat B)



Comble éch. 1:200



Typologie éch. 1:100



- 3 pièces**
 Surface net : 57 m²
 A Entrée : 2 m²
 B Séjour : 20 m²
 C Cuisine : 15 m²
 D Salle de bain : 2,5 m²
 E Sali : 2 m²
 F Chambre : 12 m²
 G Salle de bain : 3,5 m²

- 4 pièces**
 Surface net : 70 m²
 A Entrée : 2,5 m²
 B Séjour : 20 m²
 C Cuisine : 16 m²
 D Salle de bain : 2,5 m²
 E Sali : 2 m²
 F Chambre : 12 m²
 G Salle de bain : 3 m²
 H Chambre : 12 m²

- 5 pièces**
 Surface net : 82 m²
 A Entrée : 2,5 m²
 B Séjour : 20 m²
 C Cuisine : 16 m²
 D Salle de bain : 2,5 m²
 E Sali : 2 m²
 F Chambre : 12 m²
 G Salle de bain : 3 m²
 H Chambre : 12 m²
 I Chambre : 12 m²

- 6 pièces**
 Surface net : 91 m²
 A Entrée : 2,5 m²
 B Séjour : 20 m²
 C Cuisine : 16 m²
 D Salle de bain : 2,5 m²
 E Sali : 2 m²
 F Chambre : 12 m²
 G Salle de bain : 3 m²
 H Chambre : 12 m²
 I Chambre : 12 m²
 L Studio : 9 m²

Total

- 3 Pièces x9
- 4 Pièces x14
- 5 Pièces x10
- 6 Pièces x2

Nombre total d'appartement: 35
 Nombre total de pièces: 145
 SBP: 3'750 m²
 Moyenne SBP/Pièces : 25,9



coupe DD éch. 1:200

Projet 6 **SUNNY SIDE**

2ème rang | 2ème prix

Architecte

Bonhôte Zapata architectes sa, Genève

Ingénieur civil

FB ingénieurs, Versoix

Le projet éclate le programme dans quatre bâtiments de deux niveaux sur rez. Les bâtiments sont implantés les uns par rapport aux autres sur le principe d'une implantation en étoile. Cette disposition permet une fluidité du plan et génèrent cette forme d'intériorité ouverte riche en possibilité.

L'espace sur rue a une vocation publique et constitue le premier seuil du nouveau quartier. Les rez des chaussées qui ouvrent sur ce parvis sont occupés par les commerces et équipements. Si les espaces de services (rampe, tri, stationnement de surface) occupent la moitié du linéaire, l'autre moitié reste disponible pour des terrasses et espaces végétalisés. Pour autant l'ensemble paraît un peu flottant et le jury note que la proposition ne permet pas de renouveler suffisamment le rapport à la route pour rendre crédible cette centralité villageoise.

A l'intérieur du site, une place sur laquelle s'adressent les 4 halls d'accès aux logements, constitue un point de rassemblement pour les habitants du quartier. Les aménagements en pleine terre et plantés d'arbres de hautes tiges, suggèrent un espace propice à la détente et aux rencontres informelles. Les poches périphériques accueillent les espaces plus programmés : air de jeux et jardin potager.

La volumétrie des quatre constructions, décrites comme 4 grandes maisons, ne génère pas de rupture avec le tissu voisin et respecte l'échelle du village. Le jury salue la simplicité des volumes bien proportionnés et la régularité des pans de toiture. Il est noté que la croupe réalisée sur un des pignons pour répondre à la LCI vient rompre un aspect qui fait la force du projet.

L'écriture architecturale et la matérialité peinent à convaincre. Si la trame utilisée comme la perception des loggias et confère une unité aux façades, elle renvoie aussi à une architecture peu contextuelle, plus suburbaine que villageoise. La pérennité d'une telle façade est aussi questionnée.

Avec 3249m² construit, le projet propose une SBP conforme au programme. Les typologies de logements sont variées et qualitatives. Avec un ratio par pièce de 27m² (au-dessus du ratio souhaité par le mandant), le nombre de 29 appartements reste dans la moyenne basse des projets rendus.

Les quatre bâtiments organisent les logements suivant un même principe distributif. Que le plan soit carré ou allongé, un hall de distribution vertical dessert 3 logements par niveaux. Les différentes typologies sont donc réparties dans chacune des « grandes maisons ». Les halls sont éclairés naturellement et préservent des zones de rencontre avec

les services nécessaires à l'usage (banc, porche, espace d'accueil, garage vélo, buanderie).

Les petits logements sont mono-orientés au sud-est ou sud-ouest tandis que les grands logements ont une double ou triple orientation. Tous les appartements ont au moins un espace extérieur privatif. Dans les bâtiments allongés, on accède directement dans la cuisine depuis le palier commun imaginé comme un espace extérieur partagé. Du part cette disposition, le degré d'intimité est questionné notamment pour les logements occupant la position centrale en vis-à-vis de l'escalier.

Le procédé constructif utilise des techniques mixtes bois-béton qui répondent à la demande de limiter l'énergie grise. Le dessin est précis et le traitement de l'enveloppe thermique semble maîtrisé. Néanmoins, hormis en évoquant la ventilation simple flux et l'installation de panneaux solaires, les architectes ne développent de concept énergétique pouvant démontrer la faible empreinte écologique et la réduction de la consommation énergétique du projet.



plan 01 - éch. 1:2500



vue sur le couloir d'air depuis le sentier pédon de l'émoulin

SUNNY SIDE

Le lieu. Un équilibre subtil entre plein et vide

À Meiner les bâtiments anciens cohabitent avec des bâtiments récents construits au fil des années. Le quartier est un lieu riche aussi dans ses plans que dans ses idées et dans l'histoire de son lieu. Le quartier est un grand espace agricole, contribuant à l'identité du village, est très présent et offre aux habitants une vue exceptionnelle sur les lieux. La plupart des espaces ouverts du village associent habilement la notion d'espace public, accessible à tous et celle de prolongement de l'espace privé, garantissant une qualité de vie au service des habitants et de leur bien-être.

Ce sont ces qualités que la proposition veut préserver et protéger.

Quatre maisons

Le projet est constitué de quatre maisons indépendantes, deux accolées et deux séparées. Elles sont situées dans un environnement rural, à proximité d'un espace agricole, et sont destinées à accueillir des familles et des personnes âgées.

Sensation d'intimité et ouverture

Chaque maison est conçue pour offrir une sensation d'intimité et d'ouverture. Les façades sont traitées de manière à créer une harmonie entre les volumes et les espaces.

Un grand jardin

Le jardin est traité comme un grand jardin, offrant un espace de vie et de détente pour les habitants. Les arbres et les végétaux sont choisis pour leur caractère et leur capacité à évoluer avec le temps.

Les logements

Le projet est constitué de deux maisons plutôt longues et deux maisons au plan plus carré. Les rez-de-chaussée des deux bâtiments accolés ont une occupation de bureau pour la collectivité et les services d'un logement. Chaque maison a un porche et une terrasse extérieure. Dans les maisons accolées, les deux accès à la terrasse extérieure sont les mêmes, permettant de profiter de l'espace commun. Dans toutes les maisons les étages contiennent 3 logements par étage de 24 m² environ. Les deux petits appartements sont orientés au sud-est ou au sud-ouest, les plus grands 3 logements par étage ont une orientation plus variée. Un hall d'entrée central de taille généreuse, chauffant tout l'appartement, une cuisine habitable et un salon. Chaque appartement a un accès indépendant extérieur sous forme d'une loggia. Dans les deux bâtiments de plan carré les logements sont séparés par une terrasse pour compléter l'absence de dégagement direct sur le jardin.

Les appartements de trois pièces disposent aussi d'une cuisine, d'un salon et d'une chambre séparée. Dans les bâtiments accolés il dispose d'un hall. Dans certains étages, ils peuvent valoir une chambre et un appartement complet pour en faire un plus grand logement ou même des 2 pièces. Selon la destination, les appartements offrent des pièces de tailles variables, offrant une grande variété d'usage au fil de la journée et selon le vie et l'évolution du ménage qui l'occupe.

Les espaces communs

Les volumes accolés au parking devant la route de Gy, à l'angle ouest de la parcelle, par une terrasse à une zone contrôlée par un feu. Une adaptation de projet en matière de gestion de la voirie va être mise en œuvre à l'avenir. Les résidents des bâtiments accolés ont un accès direct aux espaces communs. Un escalier permet un accès direct sur l'espace central de bâtiment. Les vélos sont rangés dans un espace dédié. Les tables communes sont situées dans la terrasse accolée au site. Une véranda couverte le long du sentier pédonnel permet de profiter de la vue sur le village. Les tables communes sont situées dans la terrasse accolée, offrant une zone de détente et de convivialité.

Construction

Les volumes sont proposés en structure mixte bois et béton. Le choix du bois est lié à la volonté de la Fondation de Meiner de promouvoir le bois dans la construction. Le béton est utilisé pour les parties techniques et les parties communes. Les façades sont traitées de manière à créer une harmonie entre les volumes et les espaces.

Les planchers sont des éléments préfabriqués mixtes bois/béton, de 15 cm de hauteur totale et de 5 cm de béton, reposant sur les murs centraux en maçonnerie et sur les façades. Le système de ventilation assure la perméabilité des bâtiments au bois grâce au principe de ventilation naturelle. Les façades des logements, les parties communes, les parties agricoles et les parties agricoles sont traitées de manière à créer une harmonie entre les volumes et les espaces.



vue depuis les communs



Plan de la terrasse - Face de l'émoulin



Plan de la terrasse - Face de l'émoulin



Jardin accolé et communautaire (Nord)



Séquence d'espace public le long de la route de Gy



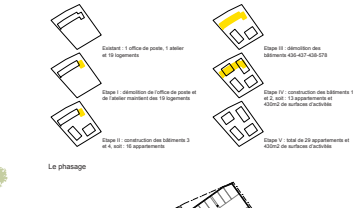
Structure paysagère et renforcement d'un cordon d'arbres majeurs



Concept d'arborisation



Le passage



Le passage



Parking, caves et abri communal - éch. 1:500

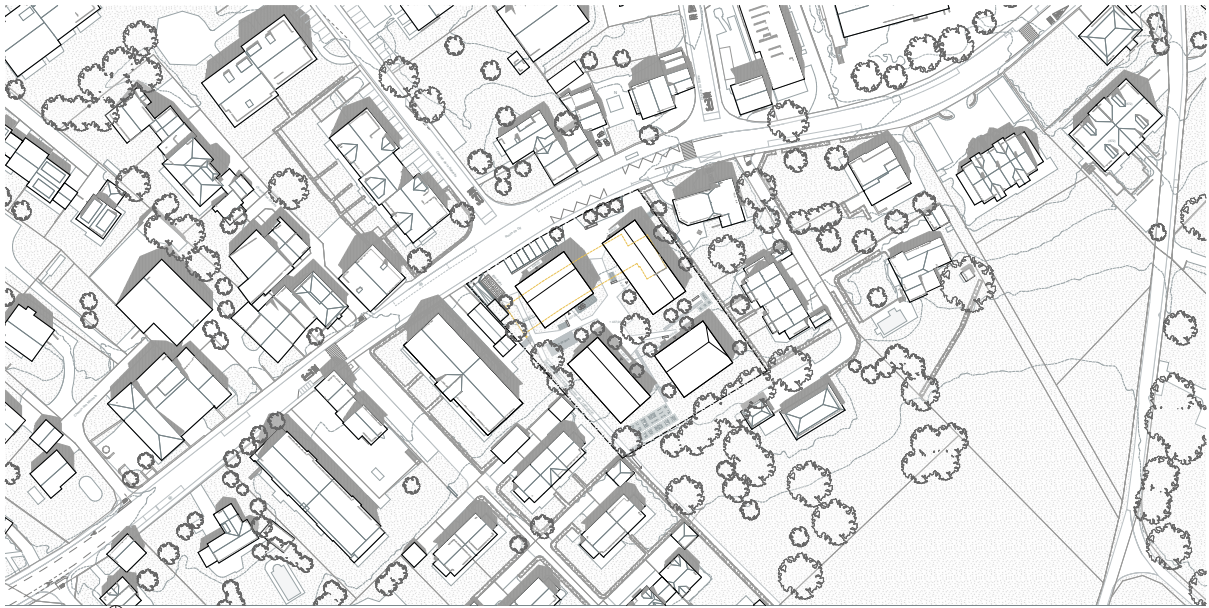


élévation nord, depuis la route de Gy - éch. 1:200

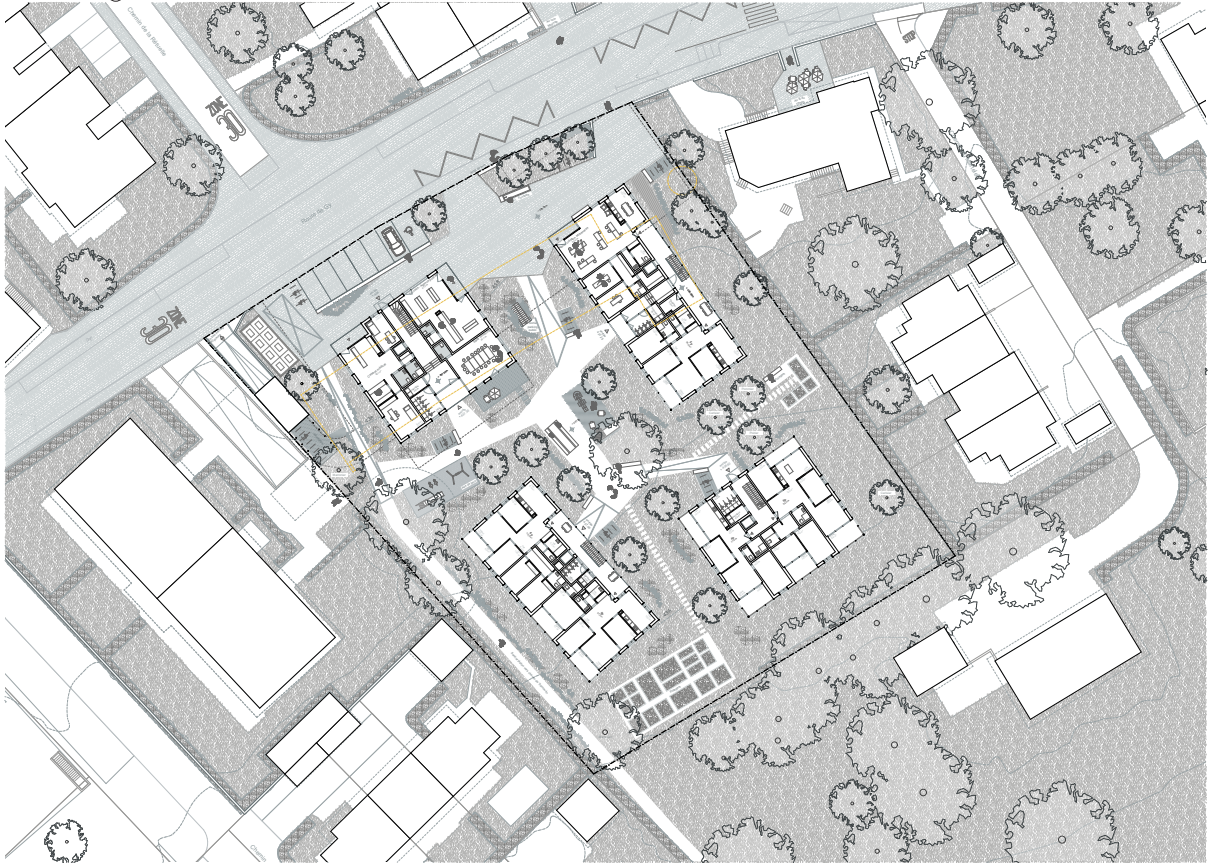
FONDATION IMMOBILIERE DE MEINER
Concours d'architecture - Logements FIM

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES,
ET AMENAGEMENT EXTERIEUR - VILLAGE DE MEINER

SUNNY SIDE



plan de situation - éch. 1/500



plan de rez-de-chaussée et aménagements extérieurs - éch. 1/200



coupe transversale aa - élévation sud - éch. 1/200

FONDATION IMMOBILIERE DE MEINER
Concours d'architecture - Logements FIM

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES,
ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - VILLAGE DE MEINIER

SUNNY SIDE



axonométrie



plan de l'étage type - éch. 1/200

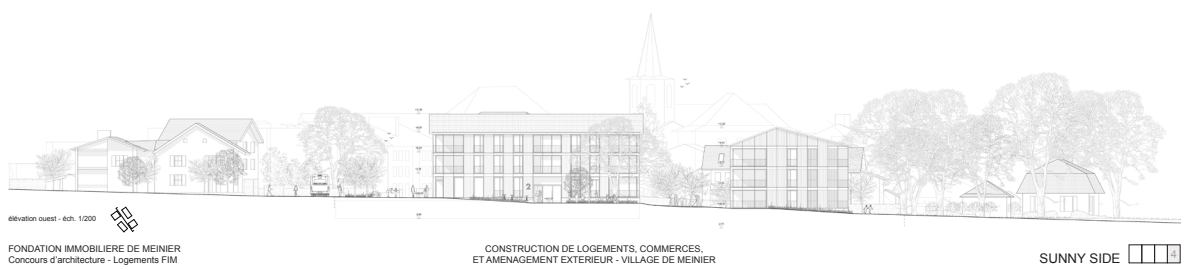
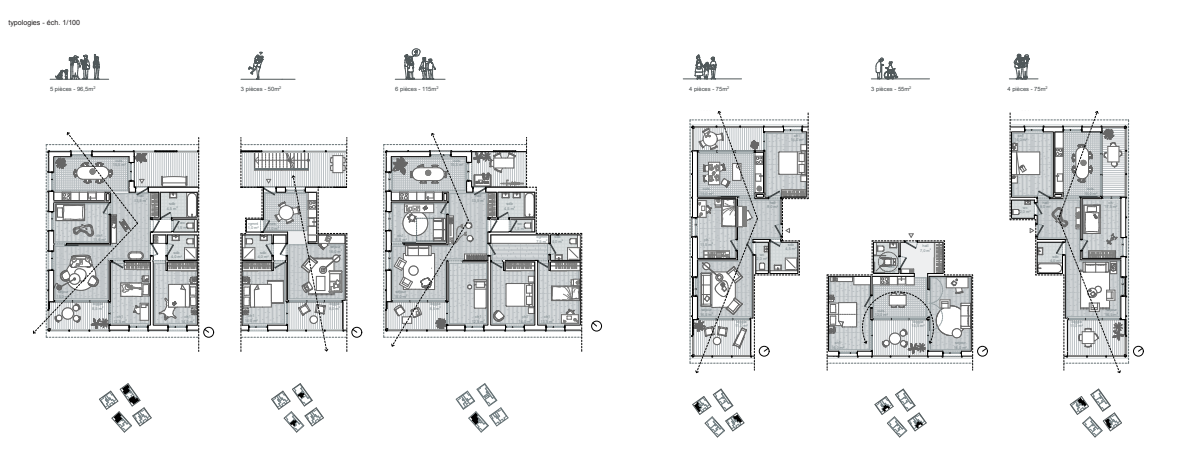
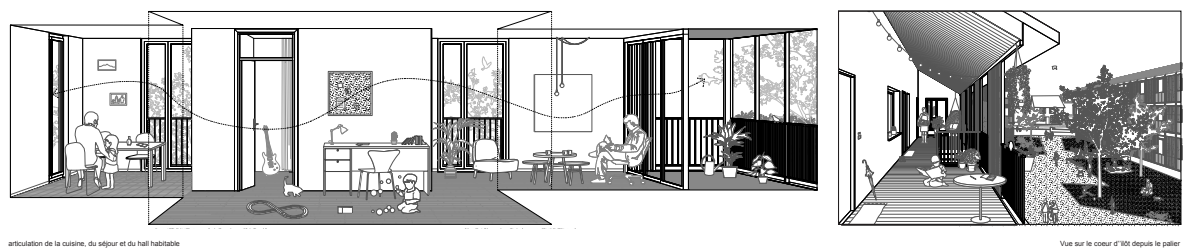
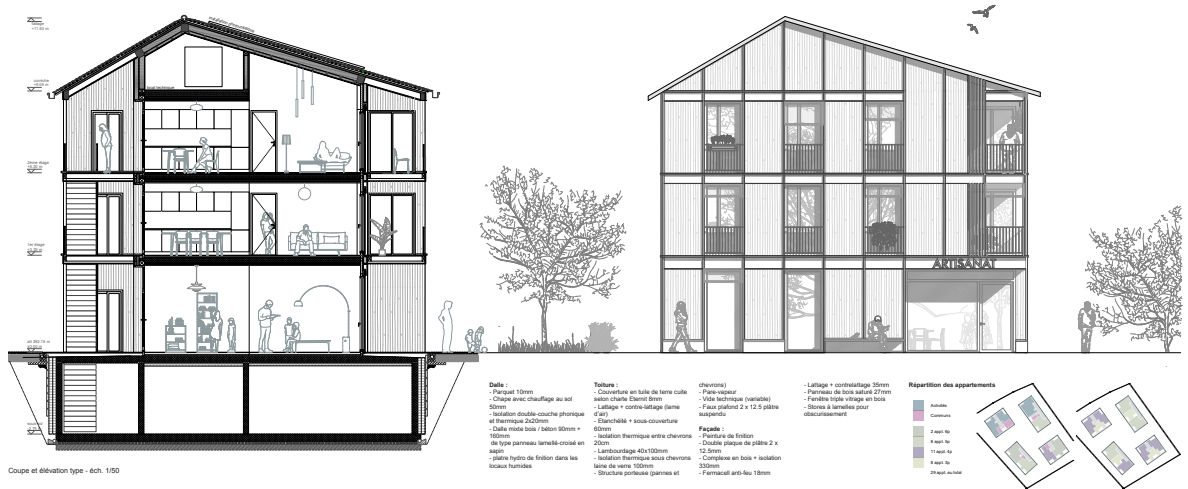


coupe transversale 00 - élévation est - éch. 1/200

FONDATION IMMOBILIERE DE MEINIER
Concours d'architecture - Logements FIM

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES,
ET AMENAGEMENT EXTERIEUR - VILLAGE DE MEINIER

SUNNY SIDE  



Projet 13 **LA CHEVRE ET LE CHOU**

3ème rang | 3ème prix

Architecte

Pont 12 architectes SA, Chavannes-Renens

Ingénieur civil

EDMS SA, Petit-Lancy

Architecte paysagiste

Pleinterre paysage et communication sàrl, Les Acacias

Comme le suggère son titre, le projet se fonde sur l'implantation de deux édifices différenciés dans leur morphologie et leur caractère. Un volume fin et longiligne vient occuper la parcelle dans sa profondeur, avec un épannelage l'inscrivant délicatement dans la pente, et accueillant des logements sur un rez-de-chaussée surélevé. Un deuxième volume ponctuel, plus cossu, tient l'autre bord de la parcelle et concentre dans un rez-de-chaussée de plain-pied les activités prévues par le programme.

L'analyse de conformité au règlement de la zone 4B protégée montre d'une part que la distance aux limites de la parcelle n'est pas respectée : le bâtiment longiligne est environ 2m trop proche de la limite sud, compte tenu de la forme de son pignon. D'autre part, la distance entre les deux bâtiments est trop proche d'environ 2m à l'endroit le plus défavorable.

Le jury relève également que l'implantation ne permet pas un phasage convaincant de l'opération ; seul un segment correspondant à un tiers du bâtiment longiligne pourrait être bâti avant la démolition du bâtiment existant, produisant un nombre insuffisant de logements en première étape.

Si la clarté et la simplicité du parti pris séduisent, en intégrant harmonieusement le projet au sein du village et en permettant d'ouvrir la perspective sur le grand paysage, l'implantation du second bâtiment est cependant indécise. D'une part, il semble trop en retrait pour faire vivre l'espace public le long de la rue. D'autre part, la petite place qu'il pourrait définir se dissout finalement dans une sorte d'esplanade, proposée sous la forme d'un dallage en béton lavé qui s'étend invariablement depuis le fond de la parcelle jusque sur le front de la route, en proposant même de la traverser. Ce traitement indifférencié dénote la difficulté à structurer la profondeur de la parcelle en différentes séquences. Il en résulte un espace indéfini, qui semble hors échelle par rapport aux éléments programmatiques susceptibles de le faire vivre, et impropre à établir une hiérarchie entre les espaces et activités qui s'adressent au public ou aux habitants des nouveaux bâtiments ; le rapport frontal entre l'espace public et le local vélo placé en pignon est symptomatique de ce manque de définition des espaces extérieurs. Les images donnent la sensation d'un espace très distendu qui n'est plus à l'échelle du village. L'absence d'un vrai espace vert collectif manque par ailleurs dans ce contexte - même si la proposition de jardin potager est appréciée.

Le jury salue la cohérence du projet dans le développement d'une identité propre à chacun des bâtiments. Cette distinction se traduit d'abord dans la typologie des bâtiments, qui proposent une intéressante variété de logements. Le bâtiment ponctuel propose un caractère collectif affirmé par une distribution centrale efficace et un plan rayonnant, avec des logements d'angle de grande qualité. Le bâtiment longiligne propose quant à lui des logements traversants généreux et flexibles dans l'appropriation ; le caractère collectif de ce bâtiment est nuancé par les jardins privatifs des logements du rez-de-chaussée, qui permet encore de varier l'offre des logements proposés en l'adaptant judicieusement au contexte. Enfin le traitement très fin des seuils et des entrées est remarqué et apprécié, de même que le soin apporté au travail typologique.

Le langage architectural et les choix constructifs appuie cette distinction, avec un traitement minéral du premier qui renforce son caractère classique et cossu, et l'expression fine d'une façade en bois, qui souligne le caractère plus délicat du bâtiment longiligne. Une ambiance quelque peu maussade se dégage néanmoins des représentations du projet, qui peine à le mettre en valeur et à enthousiasmer.



Plan de situation 1.200

Un patrimoine à préserver

Le patrimoine rural genevois, en particulier la plaine de la Haute-Savoie, se distingue par de grands domaines agricoles et des fermes souvent dotées d'un caractère patrimonial. Des maisons paysannes regroupant les locaux d'exploitation agricole et le logement sous un même toit constituent ce paysage et s'inscrivent dans le tissu rural.

La variété des paysages entre plaines agricoles, coteaux arborés, marais, prairies, vignes et différentes cultures comme le territoire avec pour horizon les Alpes, le Mont Blanc, la Savoie, les Vosges et le Jura.

Ainsi est décrite l'architecture bâtie de 1845 sans passer par le projet de Carroz, qui termine en bascule devant le paysage rural de Meinier, le plus ancien de Suisse planté en 1883.

Vivre à Meinier

Parce que l'on y est né, par ses attaches, parce que l'on désire voir grand ses enfants à la campagne, par sa proximité avec la ville de Genève.

Pour ce que Meinier nous offre en qualité de vie que nous avons identifié et que notre projet propose de valoriser :

- la typologie d'un village rural où tout converge
- la situation privilégiée, accessible à la route de Gex, proche de l'école de Meinier, l'église, la salle communale, le marché et de la vie sociale du village.
- la structure parcellaire étroite et perpendiculaire à la rue qui offre des perspectives et des dégagements vers la campagne voisine et le grand paysage.
- la variété de la commune de venir par un chemin piétonnier et cyclable actuel (zone de verdure) au chemin de Trémoisin (à « traverser » est un équipement pour créer un véritable lieu de rencontres et d'échanges entre habitants, artisans, commerçants, parents et favoriser la cohésion sociale recherchée).
- le réseau de l'architecture vernaculaire présente comme source d'inspiration qui permet d'adapter au mieux les nouvelles constructions et préserver l'identité du lieu.

Une trame qui organise l'espace ouvert

Le projet d'aménagement paysager s'inspire du parcellaire agricole existant, étiré et souvent perpendiculaire à la rue. Des lignes organisent le site, de la rue au verger, filant vers le grand paysage. Posée comme un préalable au projet bâti, cette trame, unitaire mais sensible, régit les différents espaces, bâtiments et fonctions, à savoir, du nord au sud :

- la route de Gex aménagée en zone 30km/h, sans trottoir, avec des fonctions de voies (piétons, stationnement de surface, rampe d'accès au parking) ;
- la cour générale avec une fontaine donnant accès à surface d'activités (usage public) ;
- la trémoisin, ou passage entre les bâtiments, espace de rencontre et chemin piétonnier reliant le chemin du Trémoisin au sud (usage collectif public) ;
- le jardin avec son verger, ses potagers et sa place de jeux, dont elle trace les limites (usage collectif) ;

En limite de parcelle, la trame se matérialise sous la forme de deux long murs en pierre à face en délimitant les jardins privatifs et à l'ouest en accueillant des équipements : écoparc, stationnement vélo, bancs, bancs, cabanon de jardin, remise à outils, etc.



Photo de l'air

Meinier La Tour

Meinier 302

L'espace ouvert qui définit le bâti

Le bâti se pose naturellement sur la trame du sol afin de préserver les échappées visuelles et définir le cheminement piétonnier.

Un premier corps de bâtiment à la manière d'une « maison rurale » définit la cour au nord, le jardin au sud et compose les surfaces d'activités de plein pied, ainsi que des logements sur deux niveaux, sous une grande toiture.

Un deuxième volume bâti à la manière de trois « corps de ferme » qui suivent la pente complète la composition, avec des logements sur trois niveaux, soutenus de l'un du côté de la toiture et de plain pied côté jardins (remblais des terres et excavation des sous-sols). Au nord, un égout s'effondre sur la route de Gex pour accueillir l'arrêt du bus et la rampe accédant au parking enterré.

Le site est perméable de part et d'autre et l'implantation des nouvelles constructions définit la hiérarchie des usages (publics, collectifs et privés).

Des sols perméables et fonctionnels

La trame, avec ses joints larges, reçoit l'eau et peut potentiellement être végétalisée. Elle se lit comme un réseau de perméabilités sur l'ensemble du site, variant selon les besoins fonctionnels des sols, à savoir :

- en pleine terre partout où cela est possible (vergers, jardins, massifs plantés) ;
- en gravier filtrant (gravier gazon), avec un grain proche de celui du béton (chenaux piétons, zone de jeux, voirie d'urgence, pied du grand arbre, parking) ;
- en dur : la voirie doit intégrer l'écoulement d'eau, avec des grandes dalles en béton recyclé, évacuant une certaine quantité de gravier pour garantir un certain état d'ensemble (route, entrées des bâtiments).

Les différents sols définissent les usages : dur pour le public, et bitume pour le collectif, pleine terre pour le privé.

Des espaces de transitions sont également proposés : les franges sont traitées, qui peuvent planter, en prairies, herbes et arbustes (massifs). Ils assurent une transition douce entre le chaos des voiries de chaussées habitées et l'espace collectif.

Les jardins privatifs à l'est sont délimités par des talus plantés de bosquets, sans haies continues ni clôtures, avec des aménagements le long du mur pour offrir une circulation entre voisins, tout comme sur les balcons à l'ouest.

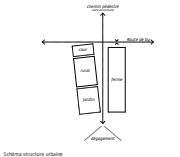


Schéma structurel



Une construction respectueuse de l'environnement, du climat et de ses usagers

Les bâtiments sont conçus pour limiter la consommation énergétique, avec un effort particulier sur l'isolation de l'enveloppe et sur l'efficacité des installations techniques et électriques (batteries, appareils ménagers, pompes, etc.). Les habitants contribuent aussi à la sobriété d'entretien des matériaux, en utilisant :

- des ductes (plâtre ou des baguettes) ;
- des économiseurs d'eau sur chaque évier, lavabo et douche (pommes de douche, récupérateurs d'eau) ;

Collectivité engagée (certificat SdC, AC202), Meinier a réalisé un plan directeur communal de l'énergie (PDCOME) dans le cadre de son Plan Directeur communal 2ème génération.

Par ailleurs, le système de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sera dimensionné pour permettre une autoconsommation de l'électricité produite (objectif 50% et, pour le fonctionnement de la PAC. Le gain de toiture sud-ouest des corps de ferme intègre les panneaux solaires (env. 600 m²).

Par souci de simplicité, une ventilation à simple flux peut être envisagée dans les pièces humides, fonctionnant par convection naturelle en hiver et avec l'appartenance d'un ventilateur en été ; ce dispositif low-tech est requis au plus près des besoins : avec bien l'admission d'air en façade (galerie) et l'extraction dans la pièce humide (hygrostat, CO2).

Le concept énergétique du projet poursuit également participer à la transition énergétique de bâtiments voisins, alimentés par des anciennes chaudières à mazout (HE) grâce, par exemple, à la mise en place d'un réseau de chauffage à distance (sous condition d'une rénovation de leur enveloppe thermique).

Elle sera complétée par la mise en place de panneaux solaires thermiques en toiture pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) et la recharge thermique du sous-sol en été. Combiné à l'ECS et à l'appoint combiné avec la PAC, l'accumulateur permet aussi de réguler la haute température (entre 80°) du circuit d'exploitation de la PAC.

Par ailleurs, le système de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sera dimensionné pour permettre une autoconsommation de l'électricité produite (objectif 50% et, pour le fonctionnement de la PAC. Le gain de toiture sud-ouest des corps de ferme intègre les panneaux solaires (env. 600 m²).

Par souci de simplicité, une ventilation à simple flux peut être envisagée dans les pièces humides, fonctionnant par convection naturelle en hiver et avec l'appartenance d'un ventilateur en été ; ce dispositif low-tech est requis au plus près des besoins : avec bien l'admission d'air en façade (galerie) et l'extraction dans la pièce humide (hygrostat, CO2).

Le concept énergétique du projet poursuit également participer à la transition énergétique de bâtiments voisins, alimentés par des anciennes chaudières à mazout (HE) grâce, par exemple, à la mise en place d'un réseau de chauffage à distance (sous condition d'une rénovation de leur enveloppe thermique).

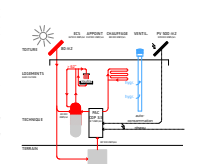


Schéma énergie (THD)

S'agissant d'empreinte écologique et étant donné que la municipalité a choisi de réhabiliter le bâtiment existant, il s'agit de privilégier une déconstruction qui favorise la réutilisation ou le recyclage de certains éléments, en faisant attention aux substances nocives telles que l'amiante, le plomb, l'PCB.

Concernant le projet, l'objectif est d'améliorer la performance technique, environnementale et énergétique de l'enveloppe d'une part mais également de la structure existante afin que des conditions propices pour limiter l'empreinte carbone des nouveaux bâtiments, garantis sains et durables.

Il s'agit d'avoir une approche qui intègre le cycle de vie de chaque système constructif proposé. Les matériaux proposés sont biosourcés, écologiques, produits en Suisse, facilement recyclables ou réutilisables, afin de réduire leur énergie grise :

- ossature bois pour les fermes, parois portées en bois croisés chapeaux et toitures verticales en bois ;
- murs porteurs périphériques en briques de terre cuite isolées avec crépis minéral pour la maison rurale et parois portées intérieures en briques pleines ;

- pour les deux constructions, dalles mixtes connectées pour favoriser l'inertie et l'accrochage entre les étages ;
- cloisonnement léger en briques de terre cuite (éventuellement avec la terre du site) favorisant un climat sain et régulant l'hygrothermie ;
- béton recyclé pour les cages d'escalier, les dalles mixtes bois-béton, les murs et cadres des sous-sols ;

Notre proposition réduit au strict minimum les mouvements de terre et préserve la pleine terre sur l'ensemble du site, à l'exception de l'implémentation des bâtiments qui créent les aménagements extérieurs, d'aplomb avec la maison rurale se trouve l'arrêt PC, tandis que le parking débouche légèrement de l'empreinte des corps de ferme.

Les dalles sont utilisées pour réaliser les jardins privatifs, 0,65 m² et remblayer également le dénivelé actuel de la bâtisse existante.

Les buanderiers et caves se situent dans les combles froids des fermes, tandis que la toiture isolée de la maison rurale permet d'être plus de généralité spatiale aux logements de l'étage, ainsi qu'un point de vue dans la cage d'escalier.

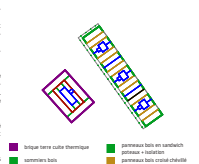


Schéma structurel

Conseil AA 1.200

FOUNDATION IMMOBILIERE DE MEINIER - VILLAGE DE MEINIER

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

la chèvre et le chou PLANCHÉ 1



CADP 88 1:200

FONDATION IMMOBILIERE DE MEINIER - VILLAGE DE MEINIER

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES, ET AMENAGEMENT EXTERIEUR

la chèvre et le chou PLANCHE 2

Des logements qui favorisent la cohésion

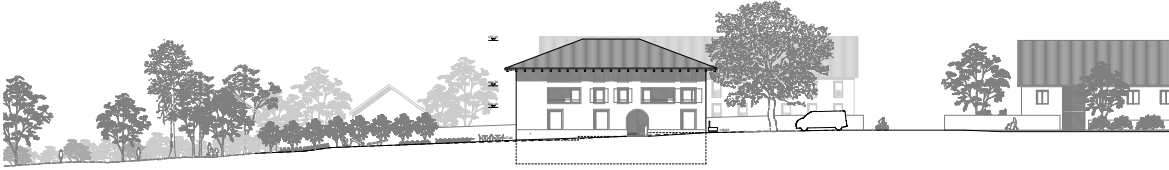
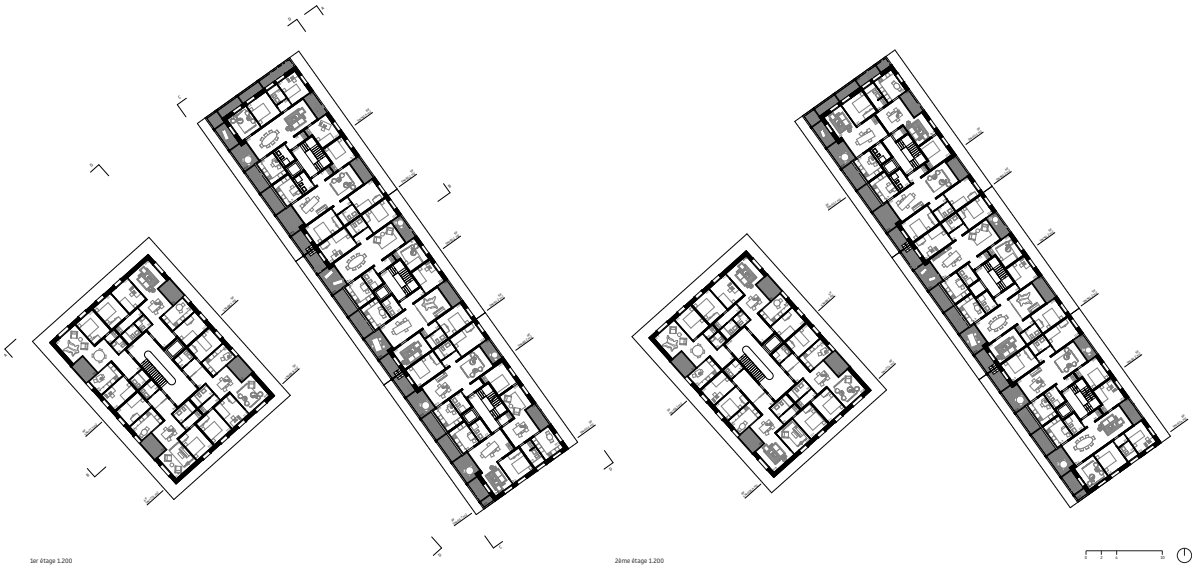
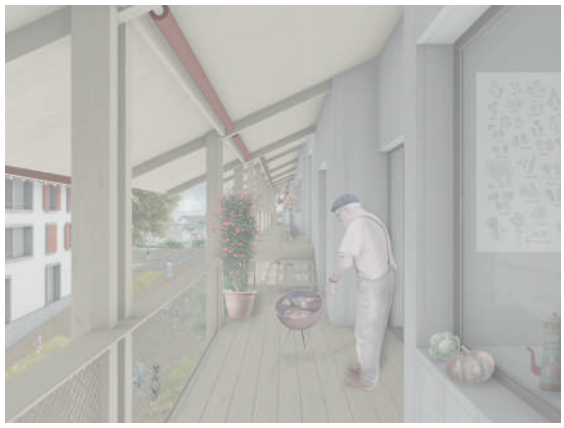
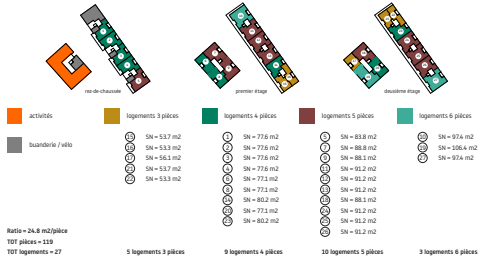
Les trois corps de ferme suivent la pente et contiennent des logements, commerces, bâtiment collectif et bureaux. Ils s'alignent vers le grand paysage au sud. Des balcons, loggias, etc. soulignent les appartements et quelques marches permettent de les parcourir sur toute leur longueur, offrant la liberté de se rendre chez son voisin au gré des envies. Ils rejoignent également l'appartement en toute saison. Pour plus d'intimité, de petits balcons privés sont proposés à l'étage.

Au rez-de-chaussée, les logements sont surélevés d'1m du côté du paysage public mais bénéficient d'un accès de plein pied aux jardins à l'est, privés et également connectés entre eux pour favoriser les échanges.

En fait, la construction des ces fermes se distingue de la maison rurale traditionnelle en trois points, qui sont ceux des résidences et commerces des appartements d'angle ainsi que des chambres indépendantes au local. Les loggias privées sont également orientées vers le grand paysage. La cage d'escalier généralement éclairée et dimensionnée permet les échanges entre étages.

Le rez-de-chaussée de la maison rurale accueille les activités qui peuvent survenir et favorise la vie sociale (bricolage, artisanat, commerces, etc.).

Les entrées sont toutes situées du côté du cheminement public afin de favoriser la convivialité, tout en créant des seuils entre vie publique, collective et privée.



FONDATION IMMOBILIERE DE MEINIER - VILLAGE DE MEINIER

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES, ET AMENAGEMENT EXTERIEUR

la chèvre et le chou PLANCHE 3

Projet 12 JOUR DE FÊTE

4ème rang | 4ème prix

Architecte

Bakker & Blanc architectes associés Sàrl, Lausanne

Ingénieur civil

Chabloz et Partenaires Sa, Echallens

Le projet joue sur les réminiscences, souvenir d'un film, souvenir de paysages, d'un lieu de l'enfance. Il évoque la possibilité d'un monde qui aurait embarqué ces composants pour l'inscrire dans une continuité culturelle. Le projet propose de mêler une forme passée avec un contenu actuel : un appel à la mémoire, à la tradition, à l'histoire du lieu afin de faire naître une forme de renouveau porteur d'une empreinte. Le projet s'appuie sur une référence morphologique, celle de la ferme, regroupant plusieurs bâtiments autour d'un espace de référence, la cour. Plusieurs exemples sont identifiés dans le village de Meinier, autant rural qu'institutionnel où les cours s'ouvrent tantôt sur la rue principale, tantôt à l'arrière du bâtiment aligné sur la rue. C'est cette dernière référence qui motive l'implantation du projet. Tel son modèle, la ferme, les deux corps composent un « L », l'un est parallèle à la rue et le second, lié par le pignon, enserre la cour. Le modèle est utilisé dans toutes ces expressions évocatrices en associant une matérialisation et des ambiances propres à ce type de construction. Il est aussi bousculé et transformé. La composition est étendue par un effet de miroir. Le second « L » s'adapte à la pente qui descend au sud. Les toitures se rencontrent et forment un dessin asymétrique là où est situé l'axe de symétrie.

Le village de Meinier n'a pas une grande place. A l'origine le croisement des voies d'accès formait un centre ponctué par l'église, l'école et un platane. La possibilité de réfléchir à un espace public, dans le prolongement de la parcelle du concours, offre une occasion que Jour de Fête traduit en saisissant, une fois dans l'année, la possibilité d'investir toute la rue pour en faire une place de fête, au centre du village. Le projet propose habilement un séquençage des espaces extérieurs : la rue devient place – large espace public ; une placette ponctuée d'un arbre devant la salle commune - espace public protégé ; le passage couvert pour entrer dans la cour - espace informelle de rencontres entre habitants ; la cour avec la fontaine et le jardin collectif - espace d'entrée des logements et de rencontres, paysage intérieur des appartements ; le jardin sud-est - place de jeux des enfants. Différents types de perméabilités sont proposées entre chaque espace : fentes, rainures et passages qui se resserrent. Les propositions réglant les relations entre espaces sont sensibles. En illustrant un regard qui passe au travers, une lumière qui s'infiltré, un souffle d'air qui ventile, ces cadrages racontent autant une architecture qu'ils enrichissent les relations spatiales et humaines. Ces diverses porosités, ces filtres de tous ordres nuancent chaque lieu dans son rapport aux autres, à la communauté, au village, à la vie. On comprend ainsi que le projet est fortement ancré dans un référent rural qui nous emmène vers une réinterprétation intégrant le nombre, la multiplicité, le collectif.

Les étapes de chantier sont traitées d'une manière simple puisqu'elles se basent sur la composition du projet. La première étape correspond au « L » sud, puis le « L » nord sur rue complète l'ensemble. L'accès aux logements se fait par la cour centrale. Les circulations sont non chauffées. Les typologies donnent une belle place à la cuisine comme lieu central du logement avec une entrée ouverte sur le palier. Une chambre de jour, à la fois salon, peut être utilisée comme pièce séparée. Tous les appartements ont deux voire trois orientations. Seuls les appartements d'angle n'ont pas de rapport avec la cour. Des locaux communs ou commerciaux, côté rue, occupent le rez. Des appartements occupent le rez sud. Le parti choisi est renforcé par sa matérialité avec une préfabrication de la construction bois et dans les appartements, de la brique de terre crue et du bois.

Plusieurs aspects du projet ne laissent pas indifférent le jury. Ils interrogent notre rapport au lieu et à la transmission d'un héritage culturel commun. La limite est tenue sans atteindre une caricature. La proposition introvertie a questionné le jury. L'espace de la cour semble trop retiré et séparé de l'espace public de la rue. L'ensemble bâti paraît trop grand ou trop dense. La façade nord des commerces avec son arcade et sa façade vitrée ne s'accorde pas avec le reste du projet. Une certaine minéralité manque au bâtiment sur rue. La rencontre des toitures à l'axe de symétrie a été passablement discutée. La rampe du parking ne fonctionne pas. Plusieurs places du parking ne sont pas praticables. La place de fête, aplanie, suppose un déplacement de l'arrêt de bus qui doit avoir un marchepied. En limite est le bâtiment dépasse de 2 mètres la distances à limite de propriété. En limite ouest, le gabarit théorique dépasse de 2 m sur le pignon.

En conclusion, si le jury a relevé la spécificité de cette démarche, il n'a néanmoins pas considéré que la solution proposée pouvait être adéquate et pertinente dans le site.



Plan de site

JOUR DE FÊTE

Mise de projet

Le projet porte de monde rural, auquel il se réfère comme morphologiquement que typologiquement, et dans son expression architecturale. Le projet s'inscrit comme un groupe de bâtiments ruraux contemporains occupés par la maîtrise, autour d'une cour. Cette grande « ferme » sera de deux niveaux au-dessus de la zone d'habitat existante et sera destinée à accueillir un événement festif et spirituel dans le lieu villageois.



Elles ont une orientation parallèle à la rue, le bord horizontal du toit souligne la tradition rurale, et les constructions sont reliées par le mur périmétrique qui lui est parallèle à la rue.



Le projet offre un espace d'entrée au quartier, caractérisé d'une belle cour sur de grandes maisons, en bois et en pierre, en pierre de deux niveaux. Cette cour, également caractéristique du monde rural, est la vie de la rue avec une de la cour et des jardins.

Une « place de village » est dédiée à l'usage des commerces en hauteur, caractérisés de maisons qui offrent à la construction de bâtiments modernes et contemporains les deux côtés de la rue. Cette place est le lieu des traditions et facilite les liens intergénérationnels de même qu'elle figure un autre aspect d'ouvrir la grande ferme.

L'opération se veut rurale de formes rurales en « L » avec un jeu de volumes architecturaux qui donnent un caractère d'un petit lieu. Ce dispositif permet dans le sens de la place de donner une interprétation contemporaine du type original. Le bois et la brique sont utilisés pour définir la matérialité, le bois étant traité à l'extérieur pour lui donner une légèreté et l'air d'être extérieur, alors qu'il est laissé brut à l'intérieur, offrant une grande douceur et la typologie d'une atmosphère de grange.



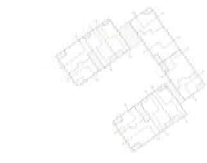
Construction de la grande ferme



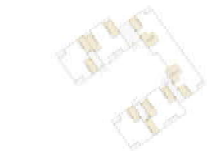
Photo 01



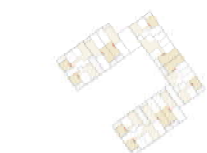
Plan de site



Plan de site



Plan de site



Plan de site



Plan de site

Vie sociale

L'usage du quartier d'habitation se fait depuis la place par une grande porte donnant sur la cour qui offre différents niveaux d'habitation. La cour donne, elle-même, sous ses arbres, un espace ouvert pour la tradition et quelques « réunions » à l'air libre, utiles et favorables pour le jardinage, de même qu'un atelier de travail qui ouvre la voie.

La Salle Nouvelle

Une salle commune s'ouvre sur la place d'entrée du quartier. Elle est destinée aux réunions avec les habitants de la commune et aux habitants. On peut y pratiquer le yoga, des films, des cours de musique, ou toute activité collective. Elle est aussi le siège de l'association de quartier qui gère de façon participative les activités liées au social et à la vie associative.



Plan de site

Stages

Le projet prévoit à côté des commerces, un espace dédié à la formation et à la culture. Le projet prévoit une salle commune et technique continue. L'usage de préfabrication industrielle en bois doit permettre la mise en place des bâtiments.

Typologie

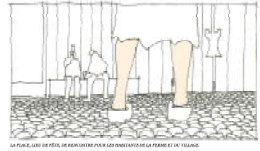
Le typologie des logements est spatiale, au monde rural, et les sont caractérisés par un pignon sur cour et à travers des parties de toit « faibles » permettant une certaine agilité architecturale, une certaine modernité et une possibilité, en même temps, de la partie supérieure de la partie inférieure, d'ouvrir des lieux de vie. On se sent en être dans la cour qui forme un grand espace de vie et attire la vue du logement vers la place, dans la « cour de jour » qui est un peu seulement un arbre, mais aussi un espace qui joue avec la lumière et qui se passe tranquillement par un large usage. Le pignon des logements offrent des porches « en bois » et des effets d'ombre et de lumière. Ces effets sont la vue sur des volumes géométriques dans le plan de jour.

Architecture

L'opération se veut typique de formes rurales en « L » avec un jeu de volumes architecturaux qui donnent un caractère d'un petit lieu. Ce dispositif permet dans le sens de la place de donner une interprétation contemporaine du type original. Le bois et la brique de terre crue définissent la matérialité, le bois étant traité à l'extérieur pour lui donner légèreté et l'air d'être extérieur, alors qu'il est laissé brut à l'intérieur, offrant une grande douceur et la typologie d'une atmosphère de grange.



Plan de site



Section



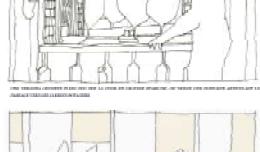
Section



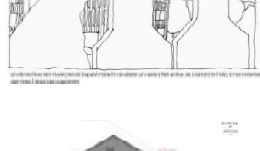
Section



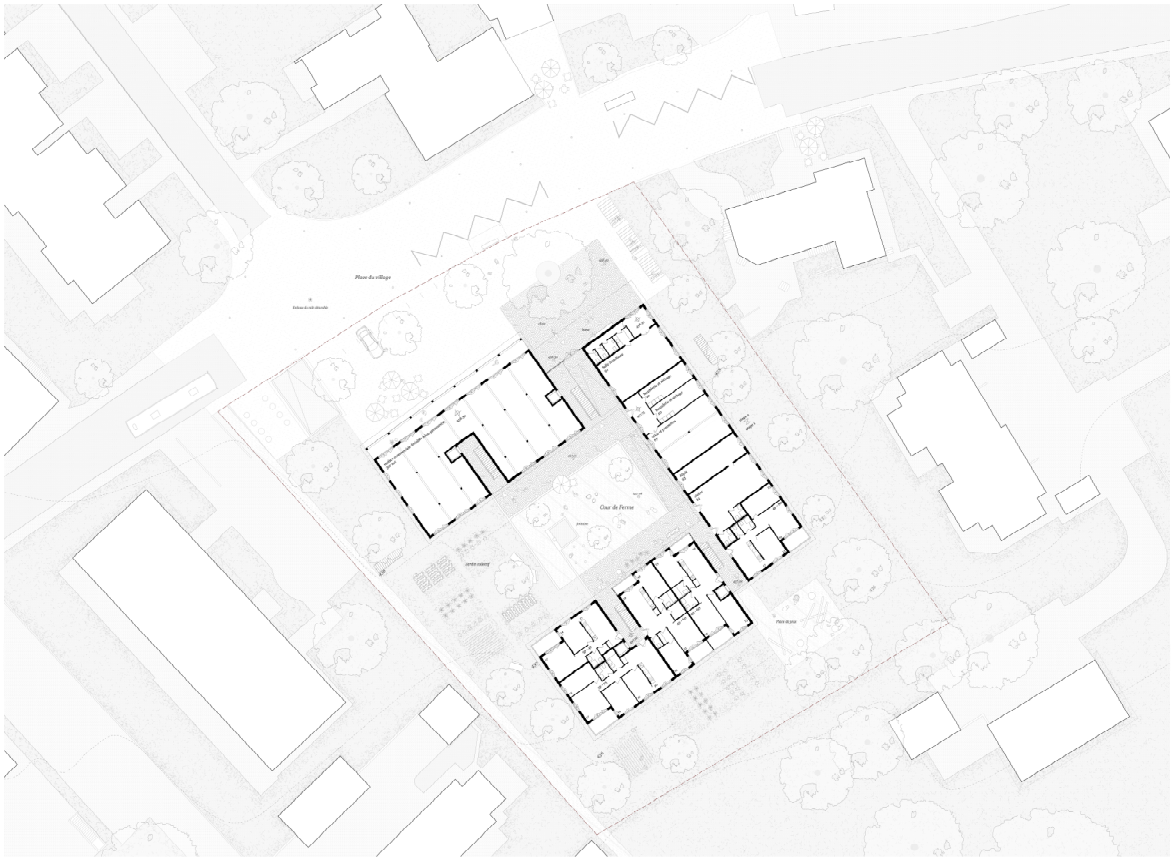
Section

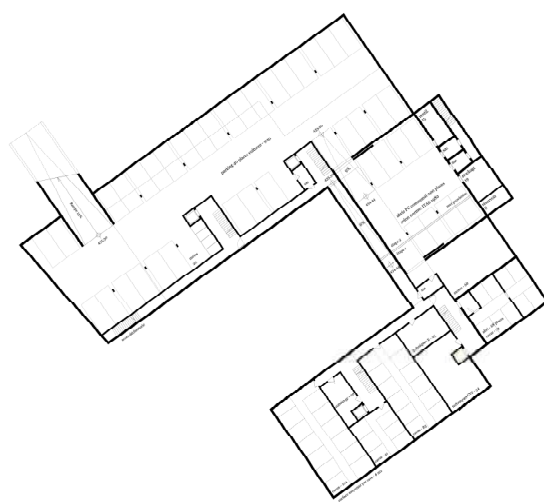
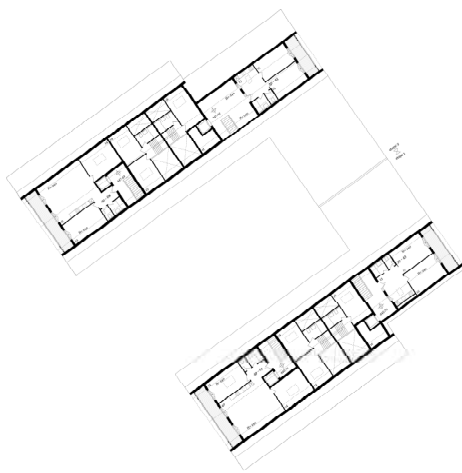
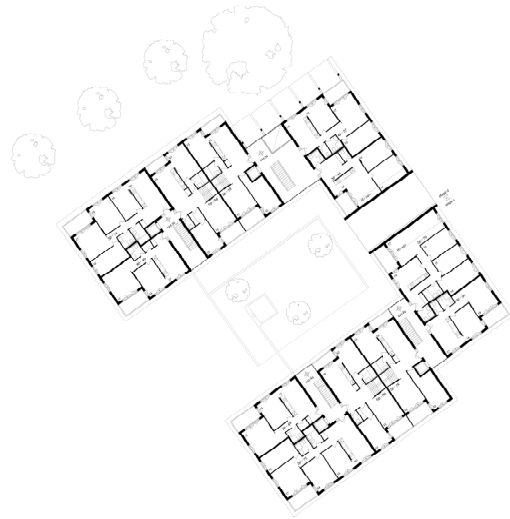
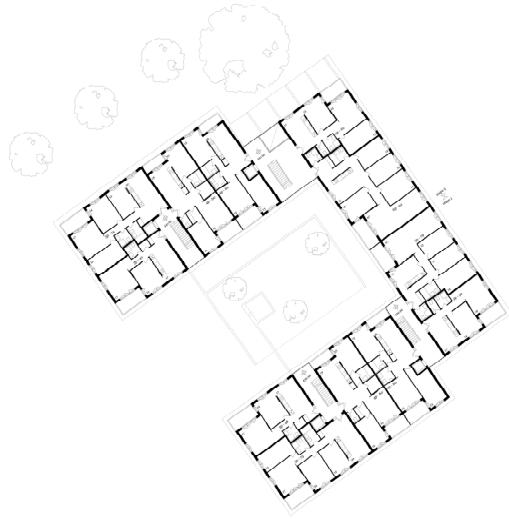


Section



Section





FONDATION IMMOBILIERE DE MEINIER - VILLAGE DE MEINIER

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES ET AMENAGEMENT EXTERIEUR

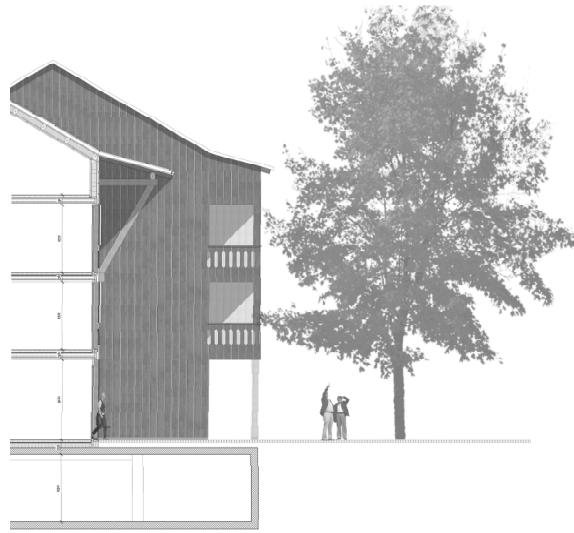
JOUR DE FÊTE

PLANCHE 3

Respect des exigences de la zone AB
 Les gabarits de la zone AB sont respectés en tout point, la solution du pignon avec lucarne intégré est empruntée à des exemples sur des bâtiments voisins, qui permet à son tour le respect des gabarits.

THPE
 Le bâtiment vise une certification Minergie-A-ECO à travers une installation photovoltaïque conséquente couvrant l'ensemble de la toiture. Celle-ci est réalisée dans le cadre des exigences de performance à l'aide de grandes tuiles photovoltaïques de couleur rouge, posées en écailles et revêtues d'une surface mate. Cette toiture peut intégrer des fenêtres obliques encastrées à niveau permettant des jours pour les quelques pièces le nécessitant.

Construction et Sécurité
 La construction des bâtiments en système de pans de murs à ossature bois et dalles à cisailons multiples de type « Ligaturer L&E » permet de maximiser les matériaux de provenance durable, ainsi qu'une périalisation de gros œuvre en atelier. Les temps de montage et de chantier sont ainsi largement optimisés pour éviter aux habitants actuels et futurs une gêne prolongée.
 Les dalles « Ligaturer » permettent le respect des exigences les entre étages ainsi qu'une excellente isolation phonique une fois associées à des chapes sur isolation.
 L'étage du sous-sol est réalisé à partir d'agrégats recyclés pour le béton et les cages d'escalier sont en briques de terre crue et béton armé pour les pilliers afin de garantir les exigences des deux voies de fuite.



Cette dalle par son choix « pour de plus », ne dégage le nez et les collages d'isolation contre la rue et la place. Grâce à son cadre de la structure pour garantir la stabilité et une particularité dans l'architecture, elle se présente par elle-même comme un élément unique, à côté de la partie générale, sans perdre de vue les détails, de grande taille, en ce qui concerne le nez et la dalle, ainsi qu'une isolation phonique pour le sous-sol.

Plusieurs détails de construction sont présentés à l'échelle de 1:500 pour illustrer le respect des exigences de la zone AB.



Cette dalle a permis de la structure en bois et de son côté la stabilité de la dalle. La dalle est en fait une dalle en béton armé et elle est posée sur les murs de la structure en bois. Elle est réalisée en deux parties, une pour le nez et une pour la dalle, ainsi qu'une isolation phonique pour le sous-sol.

La journée, le jour est en fait, dans ce cas, élargi avec un nez et un nez sur la dalle, et la dalle.



Projet 1 QUATTRO

5ème rang | 5ème prix

Architecte

MPH architectes, Lausanne

Ingénieur civil

Dr. Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA, Lausanne

Comme son nom l'indique le projet dispose quatre bâtiments qui par leur position définissent une séquence d'espaces entre la rue et le pré ouvert sur les champs et le grand paysage. Une première placette à caractère villageois est habilement définie grâce aux décalages entre les deux premiers volumes, tant sa dimension que le traitement des façades qui la délimitent sont convaincants. Depuis cette place on accède à la cour centrale, cœur communautaire et distributif du projet, qui elle permet d'accéder aux trois espaces périmétriques, le potager, le verger et la prairie.

A l'exception du premier bâtiment sur rue, le projet prend le parti intéressant de limiter la hauteur des façades à deux niveaux habitables tout en profitant d'organiser dans le troisième niveau sous les combles des chambres éclairées par des velux.

Ces façades sont traitées avec des coursives ou des loggias qui grâce à une construction légère leur confèrent un caractère perméable et ouvert cohérent avec l'idée de la cour communautaire. Si l'atmosphère qui découle de ces deux choix, les coursives et les volumes bas, est séduisante et en adéquation avec l'idée de l'habitat villageois, l'importance donnée à la vie communautaire interroge et semble être plus compatible avec un habitat de type coopératif.

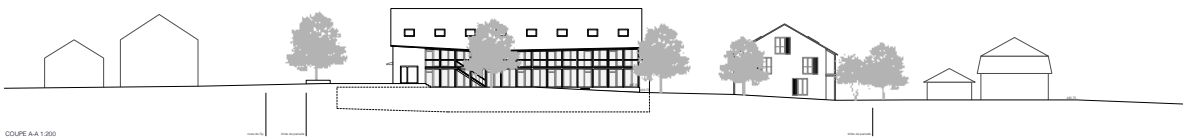
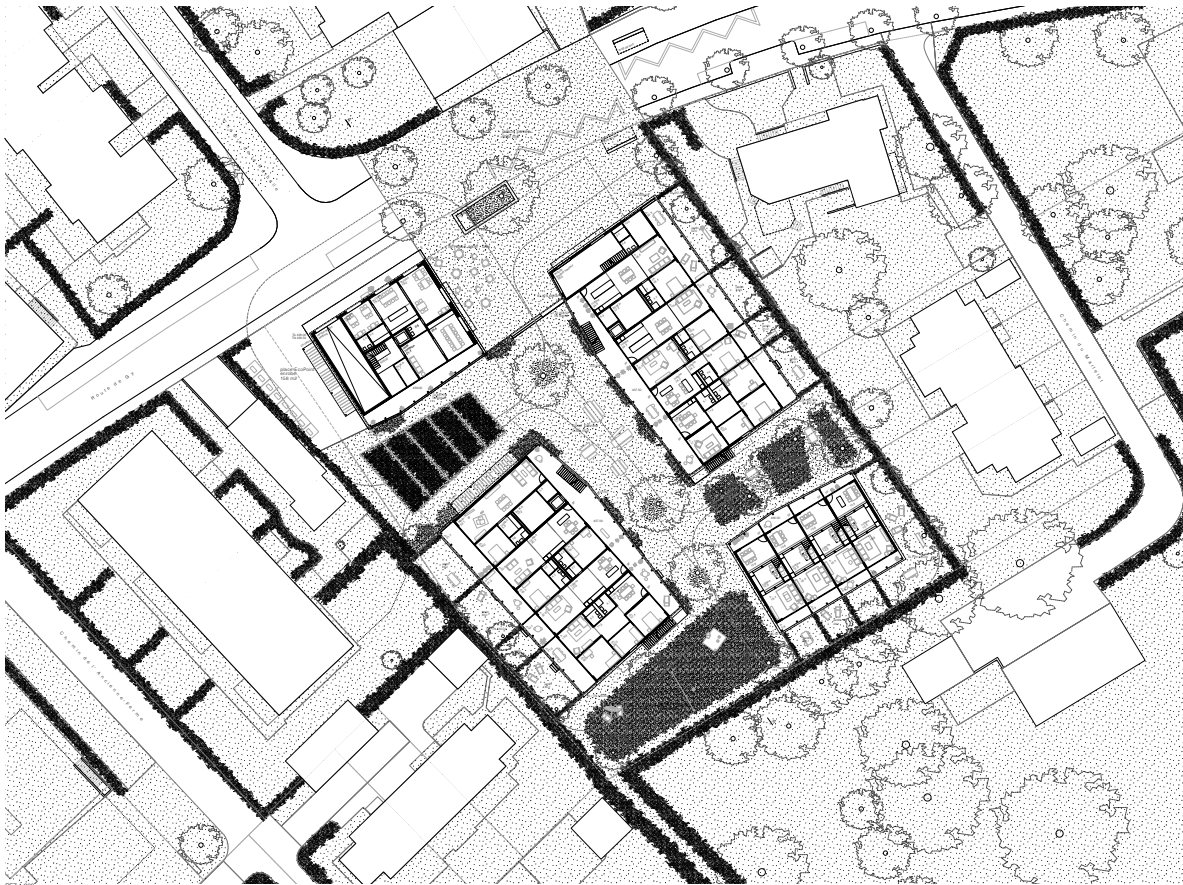
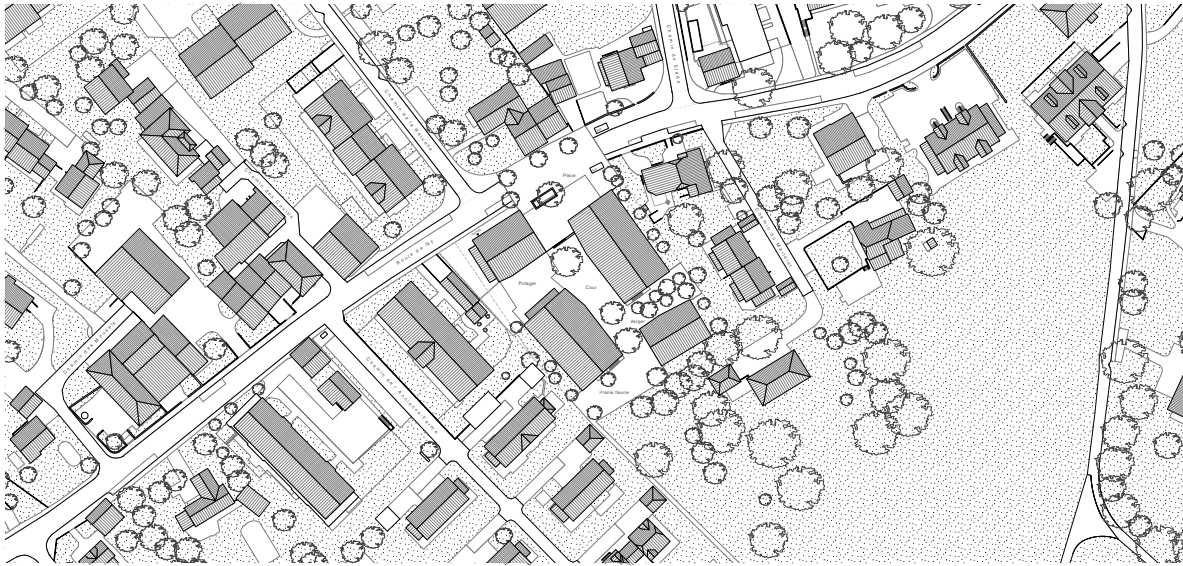
Le système distributif par coursive des deux édifices centraux, qui au premier étage impose de passer devant les salles à manger de ses voisins, est lui aussi un dispositif qui sous-entend une vie communautaire très prononcée et qui va au-delà des zones de rencontres souhaitées. Par ailleurs cet aspect est encore plus marqué au rez-de-chaussée où on trouve des chambres et des séjours qui s'ouvrent directement sur l'espace communautaire.

Si les appartements sur plusieurs niveaux rappellent la maison à étages villageoise leur nombre élevé interroge quant au respect des exigences en matière d'accessibilité.

Par ailleurs le jury s'interroge aussi sur la qualité des chambres sous les combles éclairés uniquement par des velux et relève que ce type d'ouverture dénature passablement l'architecture des toits en pente propres aux villages.

Le plan du parking enterré est schématique, le parcours alambiqué et les largeurs de circulation sont trop petites, tout comme la structure ne présente pas la descente de charges venant des étages.

Selon l'analyse de conformité à la LCI en zone 4b protégée, les deux plus petits bâtiments sont trop proche des limites de propriété d'environ 3m, compte tenu de la forme de leur pignon. De plus, il manque 5m de distance entre le bâtiment le long de la route de Gy et celui d'à côté. Le gabarit sur le pignon du bâtiment le long de la route de Gy est également dépassé.



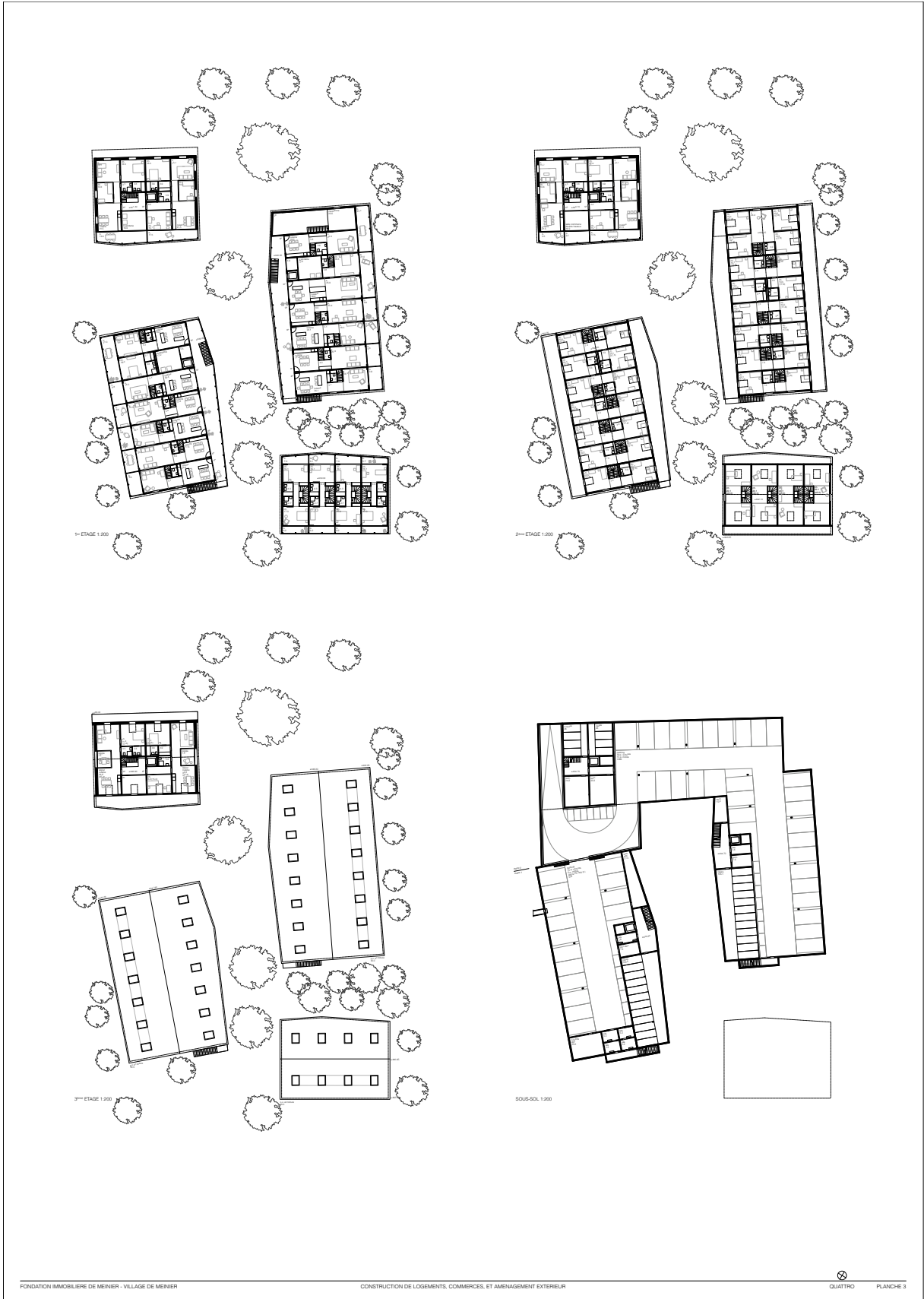
COUPE A-A 1:200

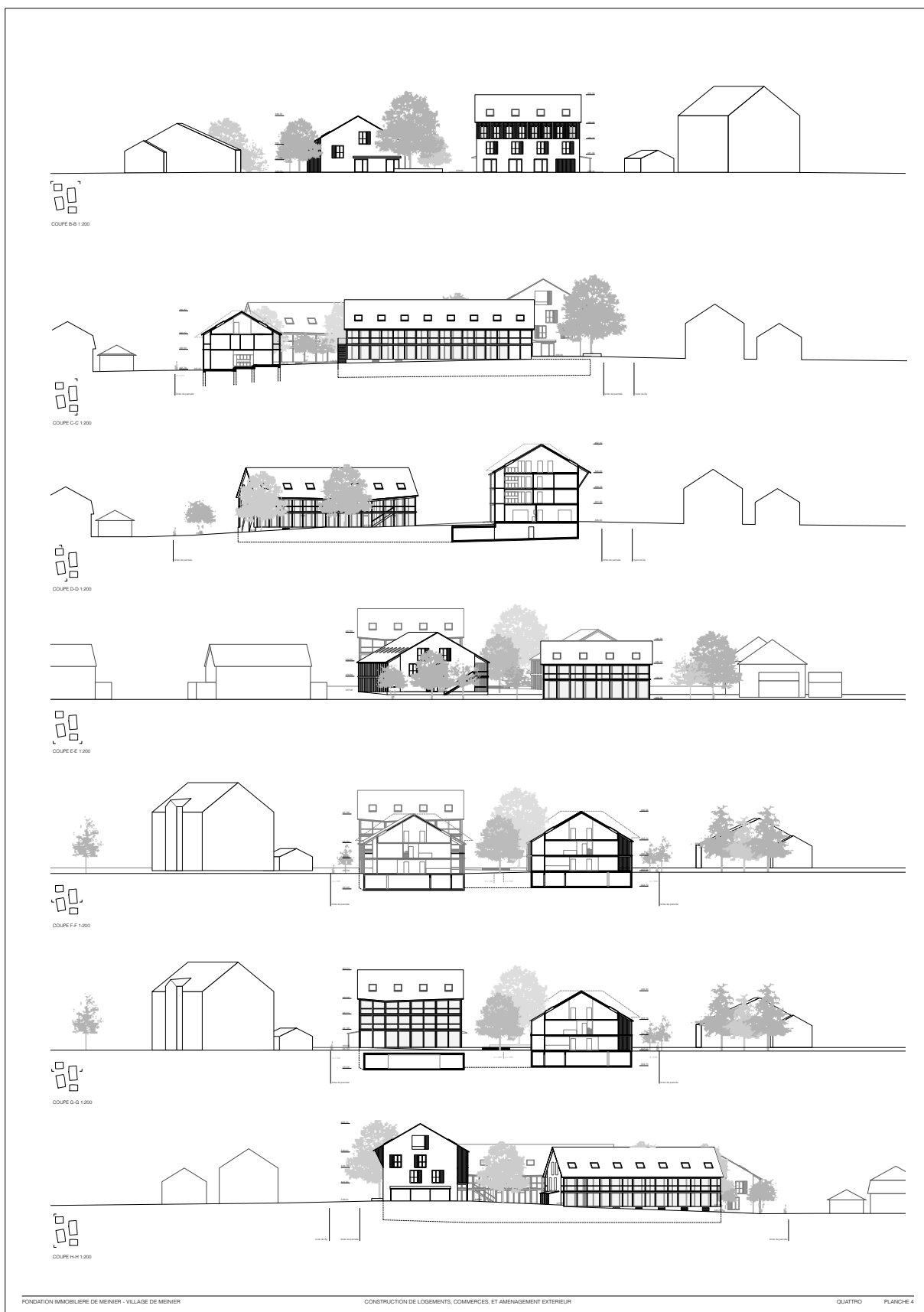
FONDATION IMMOBILIERE DE MEINER - VILLAGE DE MEINER

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES, ET AMENAGEMENT EXTERIEUR

⊕
QUATRO

ECHELLE 1:500
PLANCHE 2





Projet 2
JUST THE TWO OF US

Architecte

ATELIER PRATI ZWARTBOL

Zürich, Suisse

Oana Popescu, Lea Prati, Tieme Zwartbol

Ingénieur civil

ESM INGENIERIE SA

Genève, Suisse

Jérôme Ponti

Constructeur (DT)

PRAGMA PARTENAIRES SA

Lausanne, Suisse

Romain Morel

Architecte paysagiste

DUO Architectes paysagistes

Lausanne, Suisse

Aurélie Barral

Projet 3
LA MILPA

Architecte

SYLLA WIDMANN ARCHITECTES

Genève, Suisse

Kristina Sylla Widmann, Marc Widmann, Dune Bourquin, Yves Beetschen

Ingénieur civil

NICOLAS FEHLMANN INGENIEURS CONSEILS SA

Morges, Suisse

Nicolas Fehlmann, Sarra Ben Haouala, Dimitri Gerber, Romain Rütli, Loïc Devenoge



Thomas de Courmés Meiner

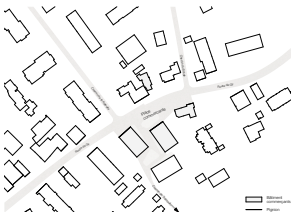
Places du village

Public
L'implantation des bâtiments offre l'opportunité de créer des espaces extérieurs diversifiés autour pour les utilisateurs du site que pour les passants.
Une place principale se situe le long de la route de Gy. Autour de bois, places minimes, centre de rue, autres à proximité, veranda de quartier, elle est le parc privilégié du lieu. Elle est située au quadrilatère d'une entrée dominée aux habitations et de Meiner. Nouveau point de rencontre, elle fait le lien avec les commerces voisins existants - Au coin meurtre - et a au fil du temps.
L'espace public se définit comme à travers une zone dominée accès aux activités et au lieu de logements pour déboucher sur une place de jeux, à l'écart des maisons, le long du passage menant au chemin de Tirmoult. Ce lieu de distribution favorise les rencontres, le partage et l'échange entre voisins.
Un jardin, plus à l'écart, est destiné à celles et ceux qui en prennent soin : vergers, potagers, espaces de loisir et de détente pour les habitants.

Privé
Les accès à chaque logement se font par un parvis dominant sur l'espace de la cour. Enrichi aux courants situés le long de la route, une loggia d'entrée ouverte, liée à la cour, offre un espace de transition à l'habitat de l'appartement. Il donne accès à la cuisine, espace central de convivialité autour duquel sont distribués les différents pièces, avec leurs fonctions respectives : salon, chambres ou bureaux.

Urbanité rurale

Sur la Commune de Meiner, le site est une occasion de valoriser une parcelle au centre du village, en son cœur avec les transports publics ainsi que les principales infrastructures communales. La situation du lieu est sa situation, à la fois au cœur du village et en relation avec la campagne.
L'impératif du projet est l'insertion d'un programme de logements et d'activités dans des gabarits et des typologies existantes de définir un lieu reconnaissable pour la Commune, et qui s'inscrit le long de la route de Gy, et surtout le lieu de passage du trafic routier.
Loin, le projet pour générer de nouveaux usages et se vivre dans la configuration actuelle de cette rue est possible. Il s'agit également la perspective d'un trafic apaisé, qui redonne au lieu son caractère de village et permet de moderniser cette route dans le sens premier d'être une place publique.
Ses missions et dans le respect de la zone 4BR l'implantation du projet est en continuité avec les gabarits existants. Plus entre des logements collectifs et individuels de différentes typologies et dimensions, le projet organise le programme en trois volumes implantés de manière décalée dans la trame du site, le dernier se situant vers la campagne, afin de profiter du décalage et de la vue.
Toujours dans le village, les bâtiments sont en contact par rapport à la route et leur réponse dominante sur la route de Gy. Leurs dispositions décalées des espaces extérieurs à l'habitat du village. Ces espaces ouverts se déclinent jusqu'au chemin de Tirmoult.



François Girard (peinture de XIXème siècle) - La petite rue

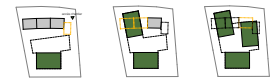
Autour de la cuisine

Les trois bâtiments abritent des logements de 3 ou 6 pièces pour toutes les générations et sont adaptés à différents types de ménages. Ils sont distribués par une cage d'escalier fermée et éclairée naturellement sur la terrasse et un étage de combles.
Aux étages, la distribution se fait par une couronne qui donne accès à trois logements, à travers une loggia d'entrée. Ils sont tous orientés et chaque pièce profite d'un prolongement extérieur.
L'entrée se loggia se fait par la cuisine, qui est la pièce de l'appartement, pièce centrale aux fonctions multiples : cuisine, salle à manger, hall, lieu de réunion amical et familial, prolongement de la zone EBE est logement ouverte sur la loggia d'entrée.
Le salon et les chambres sont disposés de part et d'autre de la cuisine. Chaque pièce peut être individualisée et être telle premier des usages divers en fonction des besoins du moment : chambre, bureau, bibliothèque, salle TV ou salon. Ce dernier offre la flexibilité d'être tel ou non à la cuisine.
Dans certains grands appartements, une des pièces peut bénéficier d'un accès indépendant et constituer une suite pour un usage particulier (salle, accueil privé, bureau, lieu de travail).
Les combles sont habitables et leur distribution varie de celle des étages. Un accès aux logements directement par la cage d'escalier. Ces appartements profitent de grandes terrasses dans le toit.

Conception structure portante

Les 3 bâtiments sont réalisés sur un socle de sous-sol en béton armé. Ce dernier est fondé sur un radier général, renforcé localement par des fondations ponctuelles. Le concept de fondation est pensé après la réalisation des sondages de reconnaissance, ou la publication d'un rapport géotechnique.
La dalle sur sous-sol est en béton armé. Cette dernière est renforcée par des sommiers destinés à assurer la transition des charges des façades sur le réseau des piliers du parking. Les différents éléments sont localisés conformément aux règles de calcul des ouvrages de l'abri de protection civile.
La structure du bâtiment béton est en stabilité par des réseaux de chaînons verticaux réalisés en béton armé. Ces chaînons assurent également la stabilisation aux étages horizontaux (vent et séisme).
Le solde des poteaux verticaux est réalisé avec des éléments en bois.
Les dalles des étages sont des planchers mixtes bois/béton, composés d'un plancher en bois lamellé-croisé (ECL) de 120 mm sur lequel est posé une dalle de compression de béton en béton. Le tout est conçu par des entités sans recouvrement chimique.
L'inséparabilité des bétons utilisés pour les structures est réalisée en béton renforcé de types RC-C ou RC-M. Nous identifions également l'ajout de la part de granules recyclés de 20% à titre pour plus de la moitié des bétons mis en œuvre.
Pour le renforcement, il est prévu de réaliser une feuille adhésive qui sera localement renforcée par des épaulements en béton conventionnel recollé.

Phasage



Un ensemble durable

Les volumes sont conçus, les structures et les techniques sont optimisées. Le concept énergétique pour assurer une très basse performance et les critères types confort sont pris en compte. Le bâtiment répond, en outre, à des exigences élevées en termes d'isolation de l'habitat, grâce à la grande efficacité de l'isolation bois. Les locaux communs comme individualisés sont réalisés de manière naturelle. La production de chaleur provient de la source par des systèmes géothermiques. La distribution de chaleur se fait en air à très basse température. Afin de maximiser l'utilisation d'énergie renouvelable, les volumes sont équipés de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.
La ventilation est assurée par un système automatique simple flux à grille logarithmique, afin de simplifier la maintenance et l'entretien des installations. D'une manière générale, les principes constructifs et le concept énergétique sont conçus dans une optique de développement et d'économie durable, dans l'idée de proposer des solutions simples permettant au Maître de l'ouvrage de maintenir l'exploitation du bâtiment.
Les sols sont réalisés sur place ou à proximité du projet pour la création d'espaces verts, de jardins ou allées pour l'amélioration de la qualité des sols agricoles des environs. Dans la mesure du possible, les matériaux d'exécution seront valorisés sur site.

Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs sont étroitement liés aux volumes construits et leur qualité fait partie intégrante du projet. La qualité de ces espaces est donnée par la variété des usages qu'ils permettent selon leur situation : place, cour, jardin. Ainsi, un projet d'aménagement extérieur permet de développer selon les besoins et envies des utilisateurs.
Les revêtements sont réalisés en alternance entre surfaces poreuses et imperméables en fonction des usages. Afin de créer une mise à distance, une différenciation est faite entre le prolongement des bâtiments de logements en dallage bois et les cheminements en pierre ou en enrobé. Des poches d'usage poreuses plates sont prévues sur les places, afin d'atténuer l'impact et d'éclaircir.
Des arbres de moyenne à grande taille sont séparés sur des abords des bâtiments afin d'un verges se voir à l'ère dans le jardin, en lien avec le paysage.



Projet 4
LA POSSIBILITE D'UNE ÎLE

Architecte

NICOLAS DE COURTEN
ARCHITECTES SARL EPF SIA
Lausanne, Suisse
Alexandre Figueiredo, Nicolas de Courten

Ingénieur civil

STUCKY SA
Renens, Suisse
Julien Genton , Andreia Dias



PLAN DE SITUATION 1: 2500

LA POSSIBILITÉ D'UNE ÎLE

1. UN VILLAGE RUE

Le village de Meinier se caractérise par une typologie de village rue, le long de son axe majeur: la route de Gy. Le plan directeur communal propose la requalification de cette route pour renforcer ses aménagements publics et modérer son trafic tout en densifiant le village vers l'intérieur.

2. ORIENTATION COMMUNE DU BÂTI

La majorité des bâtiments du village sont implantés perpendiculairement à la pente. Cette morphologie commune découlant de la topographie se reflète dans l'orientation commune des pans de toitures. Tous les bâtiments ne suivent pas cette règle certes, mais le sens principal des volumes bâtis semble bien ancré et participe à la cohésion de l'ensemble. Renforcer cette vision permet de lutter contre la fragmentation du tissu existant.

3. RENFORCER LE FRONT DE RUE

L'implantation proposée de deux volumes en « T » renforce le front de rue en lui donnant une façade parallèle. Les deux îlots de bâtiment forment une succession de façades qui bordent la rue. Leur léger retrait dessine une petite placette parallèle à la rue, un seuil, une ouverture et une accroche vers le village existant. Le caractère public de la placette et son rôle de lien sont renforcés par la forme bâtie. La distance entre les deux « T » accentue l'ouverture du projet sur le village, leur resserrement souligne le caractère plus domestique de la cour ouverte délimitée par les deux « T ».



Projet de référence: le logement d'été

4. ESPACE CENTRAL ET COLLECTIVITÉ

Les corps allongés des deux « T » dessinent le cœur de l'îlot, un espace central et convivial, la possibilité d'une île. Le côté « jardin privatif » vers l'intérieur de l'îlot offre une privacité complémentaire pour les logements. Côté « cour », les rez-de-chaussée concentrent les entrées des deux bâtiments, les buanderies communes, les locaux vélos et poussettes. Cet espace extérieur collectif concentre les usages et promeut les échanges sociaux et intergénérationnels. Ouverte sur le village, la cour est perméable et offre une liaison publique entre la route de Gy et le chemin de Trémoulin.

5. ESPACE DE TRANSITION

Les volumes de tête hébergent la partie commerciale du programme. Sur deux niveaux, ils accueillent les activités nécessaires à l'activation de la rue. La suite de locaux commerciaux permet une grande flexibilité dans leur organisation. La modularité du système permet d'ajuster la dimension des surfaces locatives au gré du



L'ÉPINE DORSALE DU VILLAGE



FRONT RENFORCÉ



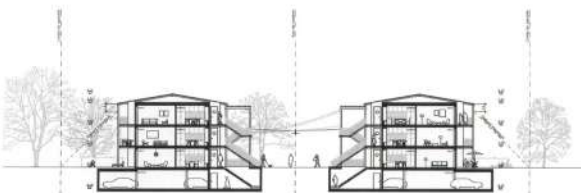
ORIENTATION COMMUNE DU BÂTI



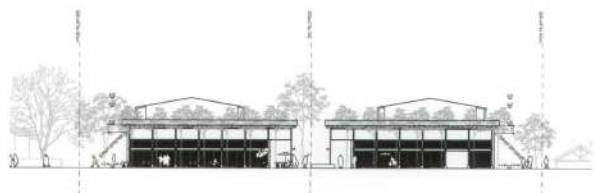
PROGRAMMES DES REZ-DE-CHAUSSEE



PERSPECTIVE EXTÉRIURE, LE CŒUR DU QUARTIER, LA COUR COLLECTIVE



COUPE AA



ÉLEVATION FAÇADE ROUTE DE GY

FONDATION IMMOBILIÈRE DE MEINIER - VILLAGE DE MEINIER

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

LA POSSIBILITÉ D'UNE ÎLE

Projet 5
SOUS UN GRAND TOIT

Architecte

LDW SARL

Genève, Suisse

Damien Magat, Marine De Carbonnières, Laurent de Wurstemberger

Architecte (bureau partenaire)

ACAU ARCHITECTURE SA

Carouge, Suisse

Darius Golchan

Ingénieur civil

B+S INGENIEURS CONSEILS SA

Genève, Suisse

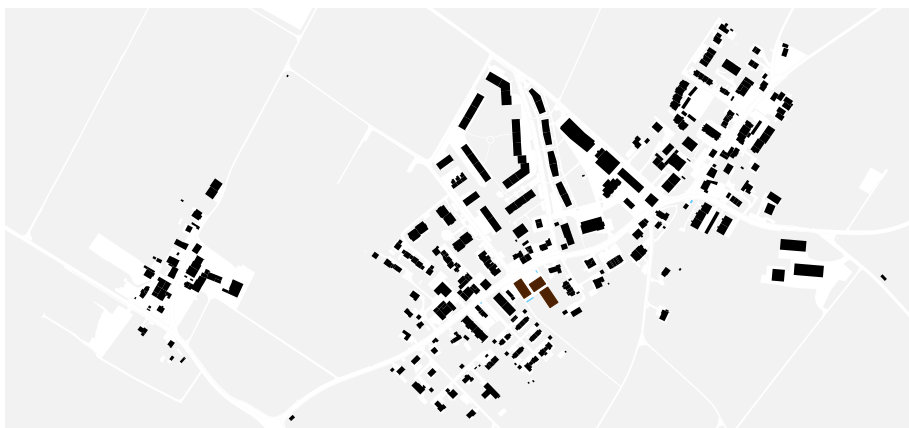
Marcio Bichsel

Architecte paysagiste

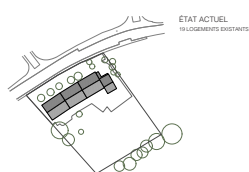
ATELIER DESCOMBES RAMPINI SA

Genève, Suisse

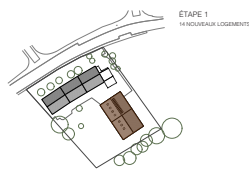
Julien Descombes



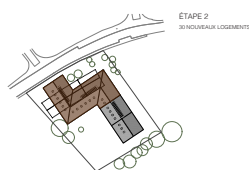
PLAN MASSE
1/2000



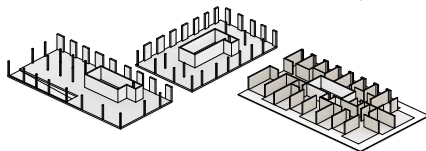
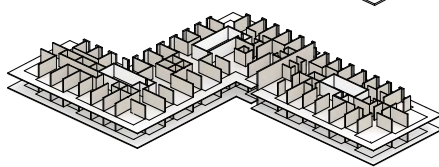
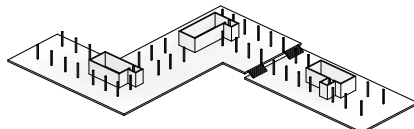
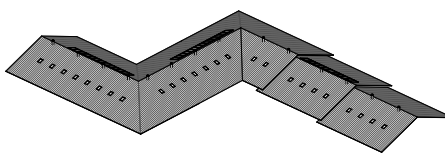
ETAT ACTUEL
19 LOGEMENTS EXISTANTS



ETAPE 1
14 NOUVEAUX LOGEMENTS



ETAPE 2
30 NOUVEAUX LOGEMENTS



PREMIERS RAYONS DE SOLEIL SUR MEINIER, UN MATIN D'ÉTÉ



FONDATION IMMOBILIÈRE DE MEINIER - VILLAGE DE MEINIER

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, COMMERCES, ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

SOUS UN GRAND TOIT

PLANCHE 1

SOUS UN GRAND TOIT

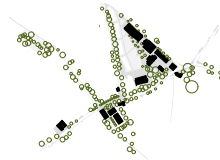
IMPLANTATION

une nouvelle place pour Meinier

Le village de Meinier est traversé par la route cantonale, sur laquelle s'accrochent plusieurs espaces publics villageois : la place de la Mairie, la terrasse du Coin Meyre et de la boulangerie Au Fil du Temps, le grand Parc aux Châtes, le trottoir devant la Galerie du Coin du Centre et le petit parvis de l'église.

Le projet propose une nouvelle place pour compléter le chapitre du centre villageois : une esplanade publique, à l'échelle du village, où les habitants se rencontrent, échangent et se nourrissent. La place minérale est articulée et agrémentée d'une grande fontaine. Ce nouvel espace convivial est utilisable de manière flexible pour différentes manifestations et événements communales.

Les habitations se richent sous un grand toit, qui définit la place et le jardin. On habite entre cour et jardin, entre village et grand paysage.



OSATURE DES ESPACES PUBLICS

LE GRAND TOIT

Un grand toit de bûles, ouvert aux vents, protecteur, coiffe le grand galeta collectif. Sa forme continue se développe en cascade. Sur le pan nord de la toiture, de longues verrières amènent la lumière naturelle pour les cages d'escaliers et offrent une ventilation pour l'espace des corridors. Côté sud, le toit est percé ponctuellement par de petites ouvertures en tabatière, accompagnant la circulation.

LE GALETA

Sous la toiture continue, le grand galeta abrite buanderies, réduits et locaux techniques, mais aussi les greniers individuels. Les autres espaces sont à investir pour des salles communales, des espaces de co-working, ou autres lieux à préciser, en concertation avec les habitants.

LES APPARTEMENTS

Les logements sont travaillés ou possèdent une double, voir triple orientation. Ils bénéficient d'une large variété de typologies et d'usage, avec tous de grandes terrasses, s'ouvrant sur le grand paysage. Trois cages d'escaliers, spatieuses et baignées de lumière, desservent trois à cinq appartements par palier.

LE REZ PUBLIC

Les activités embrassent la nouvelle place, côté village. Des passages relient la place au grand jardin, et permettent un accès couvert aux cages d'escaliers des logements. Une partie des logements se richent dans l'autre aile, avec un accès de plain-pied au jardin.

Projet 7
AUTOUR, DEUX NOUES

Architecte

OIKOS ATELIER D'ARCHITECTURE SARL
Genève, Suisse
Séraphin Benoît, Pithion Renaud

Architecte (bureau partenaire)

ATBA SA
Genève, Suisse
Stéphane Fuchs, Michael Hofer, Oran Chambon

Ingénieur civil

GILLE MEYRY
Carouge, Suisse
Gille Meyry

Architecte paysagiste

ATELIER WAECHTER - TERRITOIRE ET PAYSAGE
Vernier Suisse
Nicolas Waechter



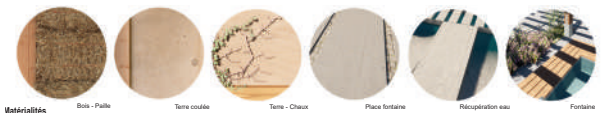
Plan 25000



intimité



Traversée



Matériaux



Tencontres

Concept global

Une architecture pensée de manière à privilégier les interactions sociales sans compromettre la tranquillité de la vie privée. Les aménagements extérieurs visent à favoriser l'échange entre les habitants et le paysage. Dans des espaces couverts sont proposés pour installer à l'abri et se reposer. La partie de la place publique s'organise en lien avec les échoppes existantes, créant une transition à la transition la Moirée, en étroite à la balustrade existante. Ces espaces sont dédiés à des activités commerciales au rez-de-chaussée des bâtiments existants, permettant aussi d'y intégrer la piste cyclable.

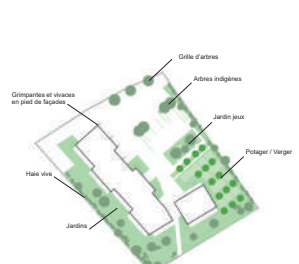
Si notre recherche nous amène à considérer les codes de l'architecture traditionnelle rurale genevoise, c'est pour mieux se réapproprier leurs logiques. Nous ne cherchons pas à recréer un espace néo-rural, mais plus simplement à y intégrer et établir un dialogue cohérent entre un habitat actuel avec tous ses équipements et son environnement dans un tissu existant. La reconversion de sites et de codes existants à travers un projet d'habitat moderne. La distribution d'un volume unique pour retrouver une dimension proche de l'ancien, le sens des façades, les typologies de logements, les espaces semi-externes. (balcons, loggias, terrasses)

Insertion urbaine

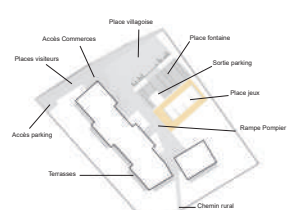
Le bâtiment a été aménagé selon un bloc monolithique sur la parcelle, parallèle à la route de Meinier et de fait ne respecte pas l'orientation traditionnelle des villages genevois (façades NE-SO). Dans le cadre de la zone de protection, nous recherchons une inspiration en accord avec le planisme du village. Le projet reprend l'orientation historique traditionnelle. Dans cette continuité, le principe de décloisonnement par blocs les uns avec les autres a pour but de donner un programme fort et de le ramener à une échelle plus appropriée.

Il est également prévu de définir les espaces semi-externes. Enfin, il permet également de rompre les façades et de retrouver une lecture plus vivante de milieu rural, la position des bâtiments en L permet d'ouvrir sur le site urbain. L'échelle relativement modeste du programme permet de concevoir un projet équilibré qui développe le village sans en compromettre la substance. Notre proposition consiste à cadrer et accompagner la transition vers le paysage naturel des plaines de la Sarraz.

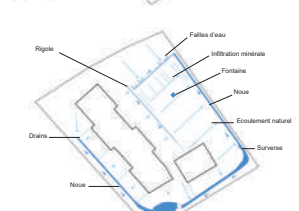
Les volumes articulent autour d'un espace extérieur en retrait de la rue, qui sera lié à un espace central côté semi-calmes et abrités.



Gestion des Eaux



Principes paysager



Typologies



Proximité



Vie Privée / Vie Sociale

Une architecture pensée de manière à privilégier les interactions sociales sans compromettre la tranquillité de la vie privée. Les aménagements extérieurs visent à favoriser l'échange entre les habitants et le paysage. Dans des espaces couverts sont proposés pour installer à l'abri et se reposer. La partie de la place publique s'organise en lien avec les échoppes existantes, créant une transition à la transition la Moirée, en étroite à la balustrade existante. Ces espaces sont dédiés à des activités commerciales au rez-de-chaussée des bâtiments existants, permettant aussi d'y intégrer la piste cyclable.

Si notre recherche nous amène à considérer les codes de l'architecture traditionnelle rurale genevoise, c'est pour mieux se réapproprier leurs logiques. Nous ne cherchons pas à recréer un espace néo-rural, mais plus simplement à y intégrer et établir un dialogue cohérent entre un habitat actuel avec tous ses équipements et son environnement dans un tissu existant. La reconversion de sites et de codes existants à travers un projet d'habitat moderne. La distribution d'un volume unique pour retrouver une dimension proche de l'ancien, le sens des façades, les typologies de logements, les espaces semi-externes. (balcons, loggias, terrasses)

Insertion urbaine

Le bâtiment a été aménagé selon un bloc monolithique sur la parcelle, parallèle à la route de Meinier et de fait ne respecte pas l'orientation traditionnelle des villages genevois (façades NE-SO). Dans le cadre de la zone de protection, nous recherchons une inspiration en accord avec le planisme du village. Le projet reprend l'orientation historique traditionnelle. Dans cette continuité, le principe de décloisonnement par blocs les uns avec les autres a pour but de donner un programme fort et de le ramener à une échelle plus appropriée.

Il est également prévu de définir les espaces semi-externes. Enfin, il permet également de rompre les façades et de retrouver une lecture plus vivante de milieu rural, la position des bâtiments en L permet d'ouvrir sur le site urbain. L'échelle relativement modeste du programme permet de concevoir un projet équilibré qui développe le village sans en compromettre la substance. Notre proposition consiste à cadrer et accompagner la transition vers le paysage naturel des plaines de la Sarraz.

Les volumes articulent autour d'un espace extérieur en retrait de la rue, qui sera lié à un espace central côté semi-calmes et abrités.

Concept Paysager et Gestion de l'Eau

À l'échelle du territoire de Meinier nous nous sommes intéressés à la notion de la transition de la Sarraz et de son travail de moue et de biotope. Au vu des changements climatiques actuels, la question de la gestion de l'eau, essentielle dans notre projet, sera au centre de tous les aspects techniques, qui les espaces verts, sur la place et sur les bâtiments. Le plan et le détail de la parcelle, les EP sont réfléchies par deux niveaux, possibilité de zones tampons et qui maintiennent un bassin de rétention permettant le développement d'un biotope avec des plantes locales. Cette dernière vise aussi à stabiliser les structures sans problématiques liées à l'eau en incluant par exemple les plus jeunes à comprendre le parcours de l'eau à travers des jeux et chemements. Les réseaux pluviaux et zones tampons, permettant de saurer et tempérer le parcours latéral difficile, latéral chaque de l'eau.

Une attention particulière sera aussi portée aux surfaces en pleine terre pour bénéficier de l'apport de fraîcheur procurée par un parc arboré. La mobilité de la place, ville, témoigne d'une planification minutieuse vers le végétal. À travers une place publique très minérale, qui tend à se perdre et se couvrir de petites plantations puis de plus grandes arbres.



Projet 9
BELLES-VUES

Architecte

MHPM ARCHITECTES SARL

Fribourg, Suisse

Pierre Mencacci, Marie Huck, Maud Collomb, Massimo Paolucci, Christophe Dargent, Koen Wintermans

Ingénieur civil

2M INGENIERIE CIVILE SA

Yverdon-les-bains, Suisse

David Martin, Sacha Lafelly, Nicolas Perrot, Josefa Rossi, Anouchka Chervet



PLAN DE SITUATION | 1:2000

BELLES-VUES

IMPLANTATION

Historiquement, le village de Meiner était composé de deux hameaux, Meiner à l'Est et le Tour à l'Ouest. Tous deux se développaient le long de la Route de Gy pour former plus qu'un seul grand village. Notre parcelle s'inscrit sur cet axe et occupe une position centrale sur cette traversée du village. Les compositions bâties de valeur patrimoniale montrent un lien fort avec cet espace rue. Le tissu existant le long de la route se définit par une alternance d'espaces bâtis et non bâtis et de surfaces végétales et minérales.

En réponse à ce caractère historique riche, notre projet propose un ensemble de deux volumes bâtis et deux espaces non bâtis. Le bâtiment "A" s'inscrit parallèlement à la route de Gy, il suit l'alignement du tissu bâti le long de la route et se connecte directement à l'espace rue. Le deuxième bâtiment se situe perpendiculairement à celui-ci à l'Est de la parcelle. Cette composition définit ainsi deux espaces ouverts, la place minérale en face du village et le parc en face du paysage environnant. Cette implantation permet d'offrir une parcelle visuelle et physique depuis la route de Gy vers le paysage environnant.

Le bâtiment en front de rue et la place reconstituent l'équilibre plein vis-à-vis le long de la route. La nouvelle place offre une nouvelle destination en lien avec l'espace rue, comme le montre par exemple la Mairie avec sa place d'ombre. De plus cette place permet aussi de connecter les infrastructures publiques existantes, telles que la boulangerie, le café-bar au coin moulin et les futurs affectations publiques proposées au nord-est de la parcelle. Les nouveaux volumes bâtis ainsi que la place, permettent de réajuster l'espace rue, de l'élargir et de lui redonner un caractère de village rue d'antan, où la vie se passe même sur la rue (voir photo d'inspiration).

L'implantation des bâtiments garantit à tous les logements une vue et un espace extérieur en face avec le nouveau parc, le paysage environnant, des champs, vignobles et le paysage lointain comme la Sologne, les forêts et avec un peu de chance, le Mont Blanc lors de temps dégagés.

ACCESSIBILITÉ

Les accès pour véhicules motorisés sont concentrés à l'Ouest de la parcelle avec le temps qui mène au parking souterrain et les places courtes durée pour les commerces. Cela permet de créer des zones de mobilité douce sur tout le reste de la parcelle.

Au Nord de la parcelle se trouve l'entrée du bâtiment en front de rue, où se trouvent la commission à la rue et à l'Est de la parcelle se trouve le chemin d'accès principal pour les entrées des deux bâtiments. Chaque entrée de bâtiment est traversante et crée ainsi une liaison directe entre les espaces d'entrée et l'espace place et parc.

Des couverts et places pour vélo se trouvent à proximité des entrées et sur la place du village afin d'encourager et faciliter l'utilisation des deux roues.

À l'Ouest de la parcelle se trouve le nouveau chemin piétonnier qui rejoint la Chemise de Reineault. Ce chemin est accessible de part et d'autre de la parcelle, et trouve son ancrage proche de l'air de gym.

Un deuxième chemin au centre de la parcelle connecte la place, le parc et les entrées traversantes. Celui-ci renforce l'idée que le parc est ouvert à tous et tous.

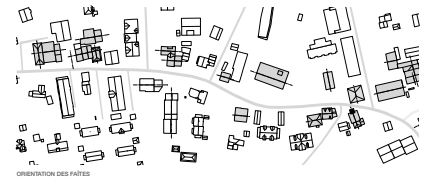
SEUL ET TRANSITION

La place, le parc et les chemins présents sur le site suivent une pente douce et permettent d'accéder après obstacles à toutes les entrées et infrastructures proposées sur le site. L'accessibilité est totale et une manière de renforcer l'apropriation des espaces par toutes les générations.

Une nouvelle paysannerie de part et d'autre du bâtiment du parc offre une transition entre l'espace public et les entrées ouverts semi-publics. De plus ces zones, servent aussi d'espace tampon afin de préserver une certaine intimité pour les logements au nord-est de la parcelle.

IDENTITÉ DES BÂTIMENTS

Les bâtiments proposés apprennent plusieurs codes identitaires de l'architecture villageoise de Meiner, tel que les porches, les entrées, les toitures, les façades, les fenêtres à persiennes avec embrasures, crochets métalliques, arcosoles... La réinterprétation de certains éléments présents dans le village renforce la culture dans le tissu existant et facilite ainsi une bonne intégration au contexte bâti. Tout en proposant une lecture contemporaine de ce nouvel ensemble de logements.



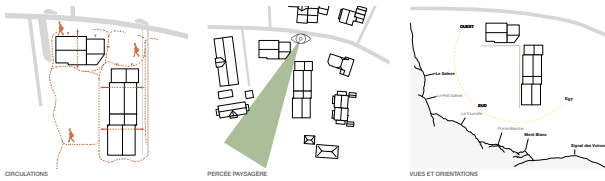
ORIENTATION DES PAGES



PLACES VERTES - MINÉRALES



SYNERGIES



CIRCULATIONS

PÉRICE PAYSAGÈRE

VUES ET ORIENTATIONS



Regard sur rue et actuelle

Aménagement place publique

Regard entre toitures

Mairie de Meiner et la route de Gy



FAÇADE NORD | 1:200

Projet 10
COMPAGNONS

Architecte

APAAR SARL

Genève, Suisse

Nathalie Mongé, Séraphin Hirtz, Raphaël Niogret, Thomas Bolliger, Loïc Kritzingler, Simon Lefranc, Jérémie Jobin,
Timothée Laurans, Gregory Laufrais

Ingénieur civil

RATIO BOIS SARL

Ecublens, Suisse

Marcel Rechsteiner, Samuel Ballif, Clarence Pittet, Luca Jeannerat, Sarah Voirin



plan de situation 1/2000

Habitier la campagne c'est participer à la vie du village, être en lien avec les producteurs locaux, pouvoir se resourcer dans le grand paysage, voir ses enfants jouer, manger dehors et cultiver ses propres légumes. Notre vie peut cohabiter sereinement les déplacements et permet à ceux qui en ont envie d'adopter un mode de vie plus proche de la nature.

Meinier s'organise autour de sa rue principale, la route de Gij dont l'ambiance est marquée par des grands arbres soulignant les interactions et les entrées du village. Depuis cet axe, les chemins traversent la vallée dans la direction du profond ou se développent une maille secondaire d'arbres orientaux. Des espaces de vie comme la nouvelle cour de village s'intègrent dans cette épaissure.

Le projet Compagnons s'organise entre la rue, la profondeur de la parcelle et le chemin qui rejoint le campagne. Il propose un enchaînement d'espaces paysagers. Les bords de la parcelle sont activés par une terrasse publique, une allée, une cour arborée côté Est et un nouveau chemin communal côté Ouest.

Depuis la rue, on découvre le jardin-potager situé à l'intérieur de la parcelle, autour duquel s'organisent trois volumes bâtis. L'espace collectif se compose de loges de potagers, d'une serre, de massifs arborés et arborés levant la vue vers les Vosges et le Mont-Roze. Les habitants sont au contact du paysage, chacun regarde la nature et les enfants grandir.

L'architecture reprend les archétypes du monde rural. Le projet se positionne dans la lignée des constructions basses bâties, raisonnables et entrainées du territoire de Meinier. Les nouvelles formes proposées, à l'échelle du lieu, évoquent une architecture rassurante et proportionnée pour son contexte.

La richesse du projet se situe dans l'interaction des espaces intérieurs et extérieurs. Les potagers convergent vers des espaces de cuisine et de loggia où l'on peut se rencontrer, manger, habiter, cuisiner. La qualité proposée est celle d'un foyer convivial qui invite les habitants à vivre en harmonie avec leur environnement.



- Espace public collectif
 - Espace public individuel
 - Espace public communautaire
 - Espace public communautaire
 - Espace public communautaire
 - Espace public communautaire



VOLUMÈTRE PLURIÈRE

L'urbanisation du village compte plusieurs formes de bâtiments, chacune associée à une zone d'habitat. Le projet recherche une pluralité, une variété plus qu'une nouvelle typologie. Il compare avec les différents types proposés sur le site.

Les bâtis liés à la rue sont les volumes les plus importants et ils sont transformés en fil de fer. Ils permettent des accès rapides de tous les logements à la rue.

Les bâtis plus courts, perpendiculaires à la rue et dans la continuité des volumes existants, sont installés dans la profondeur de la parcelle. Ils permettent des accès directs et rapides au rez-de-chaussée dans les grands jardins.



GRADIENTS D'ESPACES EXTÉRIEURS

La façon des espaces extérieurs s'organise en plusieurs espaces.

L'espacement public reprend l'ambiance villageoise de la rue. Le bâtiment qui génère un fil de végétation entre la terrasse et la façade est des terrasses. On peut en dire un réseau de petites loges publiques. On crée, de terrain plat, un projet avec des activités de la rue. On trouve le point de départ de la balade, qui se lie de nouveau dans le paysage. Espace de rencontre et de lien, il marque l'entrée à la campagne.

L'espacement collectif reprend le jardin-potager. C'est un lieu de culture et de partage. Il est situé au cœur des nouveaux bâtiments et offre un dépaysement vers le Mont-Roze et les Vosges. Sauf la promenade communautaire, il présente une séquence qualitative.

L'espacement communautaire accueille la cour intérieure. C'est un lieu de jeu et de fête à l'usage des habitants. Elle s'inscrit un fil de déplacement dans son paysage de haute altitude.



PROLONGEMENT INTÉRIEUR EXTÉRIEUR

La possibilité d'être au-dehors définit des lieux de rencontre, des lieux à habiter. Ils offrent une qualité de vie et de nombreux opportunités de rencontres.

Les communs sont bâtis dans des bâtiments en pierre qui distillent la rue des actuelles. La végétation souligne les volumes, souligne les contours.

Les lieux de distribution - halls, vestiaires - en fil de fer - sont bâtis dans des communs - réutilisés et se prolongent vers l'intérieur. Les accès passent au fil de la rue dans des bâtiments, tandis que les extérieurs sont naturellement au fil de la rue.



coupe sur la route de Gij 1/2000

Projet 11
DEJEUNER SUR L'HERBE

Architecte

Cabinet Fanny Noël et Diogo Lopes Architectes
Genève, Suisse
Fanny Noël , Diogo Lopes

Ingénieur civil

T-INGENIERIE SA
Genève, Suisse
Charles Babel, Vincent Bujard, Angela Lemos

Directeur des travaux

GIRANI & PERRILLAT
Genève, Suisse
Erick Perrillat



Plan de situation 1/2000

La double cordée, Rue de Gy et Paysage

La portée de projet est représentative de la portion territoriale originelle de Meinier, celle de l'axe de la Rue de Gy et du pied de la colline de la Chapelle. Elle est limitée par le tracé de la Rue de Gy au nord, la Rue de la Chapelle au sud, la Rue de la Vallée à l'ouest et la Rue de la Chapelle à l'est. Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique de développement durable de la commune de Meinier, et vise à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.

Rue de Gy, équilibre de plan et axe

Cette partie de l'habitat concourt à la Rue de Gy, celle qui fait le lien de fait et de droit entre le village et le pied de la colline. Elle est caractérisée par une forte identité architecturale et paysagère, et constitue un axe de développement important pour le village. Le projet vise à renforcer cette identité et à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.



L'habitat de plan et de la Rue de Gy

d'habiter en relation avec la Rue de Gy. Ainsi, la colline sur le bord de la rue est affectée par un projet de logement qui est structuré par la Rue de Gy, et qui est caractérisé par une forte identité architecturale et paysagère. Le projet vise à renforcer cette identité et à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.

Au pied des champs, l'ouverture sur le paysage et le soleil

Cette partie de l'habitat concourt à la Rue de Gy, celle qui fait le lien de fait et de droit entre le village et le pied de la colline. Elle est caractérisée par une forte identité architecturale et paysagère, et constitue un axe de développement important pour le village. Le projet vise à renforcer cette identité et à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.



Le projet de plan et de la Rue de Gy

Au centre, un nouvel espace public de caractère de village est créé, comme un lieu de rencontre et de convivialité. Il est caractérisé par une forte identité architecturale et paysagère, et constitue un axe de développement important pour le village. Le projet vise à renforcer cette identité et à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.

A l'extérieur, les espaces communitaires et éducatifs ont une

portée importante. Ils sont caractérisés par une forte identité architecturale et paysagère, et constituent un axe de développement important pour le village. Le projet vise à renforcer cette identité et à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.



Les espaces publics de caractère de village



Exemples de façades de bâtiments existants

Continuer le tissu d'habitat existant

Le projet vise à renforcer l'identité architecturale et paysagère du village, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village. Le projet vise à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.

La mixité sociale et fonctionnelle

Le projet vise à renforcer l'identité architecturale et paysagère du village, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village. Le projet vise à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.

La qualité des espaces communs et de la Rue de Gy

Le projet vise à renforcer l'identité architecturale et paysagère du village, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village. Le projet vise à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.

Créer un espace public de caractère de village

Le projet vise à renforcer l'identité architecturale et paysagère du village, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village. Le projet vise à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.



Le projet de plan et de la Rue de Gy

Phase 1a - 1150m² logements

Le projet vise à renforcer l'identité architecturale et paysagère du village, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village. Le projet vise à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.

Phase 1b - 1150m² espaces communitaires/éducatifs

Le projet vise à renforcer l'identité architecturale et paysagère du village, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village. Le projet vise à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.

Phase 2a - 1400m² SEIP

Le projet vise à renforcer l'identité architecturale et paysagère du village, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village. Le projet vise à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.

Phase 2b - 1400m² SEIP

Le projet vise à renforcer l'identité architecturale et paysagère du village, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village. Le projet vise à créer un cadre de vie attractif et durable, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle, et en préservant le patrimoine architectural et paysager du village.



Le projet de plan et de la Rue de Gy



Le projet de plan et de la Rue de Gy



Le projet de plan et de la Rue de Gy

Projet 14
RITOURNELLE

Architecte

FAZ ARCHITECTES SARL

Genève, Suisse

Favre Véronique, Zein Tanya, Brasier Alessio, Quillet Cléa, Rene-Worms Léna, Senn Eda

Ingénieur civil

GEX & DORTHE INGENIEURS SARL

Bulle, Suisse

Dorthe Jacques

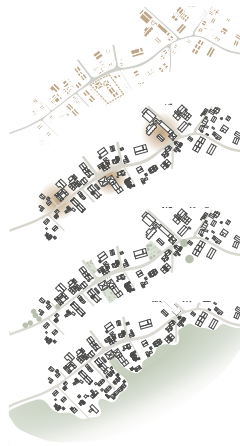
PERENZIA INGENIEURS SARL

Lausanne, Suisse

Kilchherr Romain



Plan de situation - 1:2500



Résumés avec l'aspect du lieu.

Avant l'intégration par des urbanistes importants, le village de Meinier a été construit par le maître d'œuvre de l'époque, le baron de Meiner, en 1820. Le village a été construit par le baron de Meiner, en 1820. Le village a été construit par le baron de Meiner, en 1820. Le village a été construit par le baron de Meiner, en 1820.

La proposition de projet a été élaborée en étroite collaboration avec le maître d'œuvre. Elle vise à créer un village moderne et durable, tout en respectant l'héritage architectural et paysager du lieu.

Les volumes bâtis le long de la route de Gny ont un caractère de grande modernité et s'intègrent dans le paysage existant. Ils sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr.

Un cœur de village.

La construction de ce cœur de village est une priorité. Il sera composé de logements, de commerces et de services, créant un véritable quartier vivant.

Les volumes bâtis le long de la route de Gny ont un caractère de grande modernité et s'intègrent dans le paysage existant. Ils sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr.

Un bâti de qualité qui s'intègre dans le paysage existant. Les volumes sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr.



Un parc en relation avec le grand paysage

L'implantation du bâti dégage un parc en relation avec le grand paysage. Ce parc sera un véritable lieu de vie, offrant un cadre agréable et sûr.



Jour de marché sur la place du village

Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.



La proposition architecturale qui respecte l'axe de vue est mise en valeur par un usage qui rend visible le caractère de ce lieu de vie.

Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.



Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.

Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.



Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.

Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.



Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.

Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.



Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.

Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.



Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.

Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.

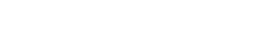


Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.

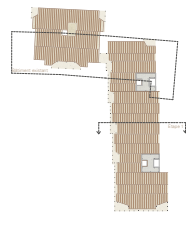
Le parc est un lieu de vie pour les enfants, les adultes, les seniors, les handicapés, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.



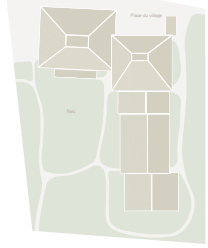
Un cœur de village



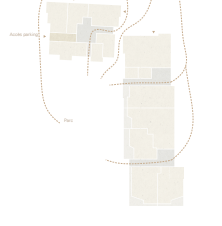
Une construction en harmonie avec son environnement



Schema structurel / shading



Des toitures intégrées



Pour une intégration



Élévation le long de la route de Gny - 1:500

Projet 15
COQUELICOTS

Architecte

LOCAL ARCHITECTURE

Lausanne, Suisse

Antoine Robert Grandpierre, Nathan Trinchard

Architecte (bureau partenaire)

TOTEM ARCHITECTURE

Genève, Suisse

Guilia Altarelli, Elsa Beniada, Augustin Clément

Ingénieur civil

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURS

Berne, Suisse

Giotto Messi



PLAN DE SITUATION • 1/5000

• UN NOUVEAU COEUR POUR MEINIER

Le projet se situe dans la commune de Meinier sur le site d'ancien commerce rural et agricole. Au milieu des champs, le village a été développé le long de la route de Gny et organise ses activités et commerces dans un système linéaire.

Le projet se situe sur parcelles 1086 et 1123. Une ancienne propriété de la route de Gny. Ce site offre l'opportunité de créer un cœur de village proche du lieu d'habitat. Au cœur de la commune de Meinier. Au lieu de la route de Gny.



La restauration de la parcelle par un projet de logement permet de la faire profiter de la même qualité de vie que le reste du village. Le projet de logement est conçu en fonction de la qualité de la vie multigénérationnelle et soutient de l'investissement.

Le site est caractérisé par son emplacement au bord de la route de Gny, qui est un axe de circulation et de commerce. La réponse architecturale au projet consiste à créer un cœur de village linéaire, social, formel, environnementalement agréable et intégré.

• UN SYSTÈME À COEUR COUVERT

La disposition des corps bâtis permet de structurer le quartier, d'identifier des places, des espaces aux caractéristiques différentes, permettant de mettre en valeur le territoire commun.

Le projet de logement est conçu en fonction de la qualité de la vie multigénérationnelle et soutient de l'investissement.

Le site est caractérisé par son emplacement au bord de la route de Gny, qui est un axe de circulation et de commerce. La réponse architecturale au projet consiste à créer un cœur de village linéaire, social, formel, environnementalement agréable et intégré.



Le projet se situe sur parcelles 1086 et 1123. Une ancienne propriété de la route de Gny. Ce site offre l'opportunité de créer un cœur de village proche du lieu d'habitat. Au cœur de la commune de Meinier. Au lieu de la route de Gny.

• FORMES ET ADRES



Le projet, en respectant la LCI de la zone A, s'inscrit au village par l'alignement des volumes sur 3 niveaux et des façades à 2 axes. Les façades sont parallèles au cœur de rue ou perpendiculaires à la route de Gny. L'alignement est un caractère déterminant du projet.

Le projet, en respectant la LCI de la zone A, s'inscrit au village par l'alignement des volumes sur 3 niveaux et des façades à 2 axes. Les façades sont parallèles au cœur de rue ou perpendiculaires à la route de Gny. L'alignement est un caractère déterminant du projet.

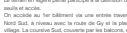
• RELIÉS ET ACCÈS



Le projet, en respectant la LCI de la zone A, s'inscrit au village par l'alignement des volumes sur 3 niveaux et des façades à 2 axes. Les façades sont parallèles au cœur de rue ou perpendiculaires à la route de Gny. L'alignement est un caractère déterminant du projet.

Le projet, en respectant la LCI de la zone A, s'inscrit au village par l'alignement des volumes sur 3 niveaux et des façades à 2 axes. Les façades sont parallèles au cœur de rue ou perpendiculaires à la route de Gny. L'alignement est un caractère déterminant du projet.

• UN REZ-DE



Le projet, en respectant la LCI de la zone A, s'inscrit au village par l'alignement des volumes sur 3 niveaux et des façades à 2 axes. Les façades sont parallèles au cœur de rue ou perpendiculaires à la route de Gny. L'alignement est un caractère déterminant du projet.

Le projet, en respectant la LCI de la zone A, s'inscrit au village par l'alignement des volumes sur 3 niveaux et des façades à 2 axes. Les façades sont parallèles au cœur de rue ou perpendiculaires à la route de Gny. L'alignement est un caractère déterminant du projet.

• UN REZ-DE

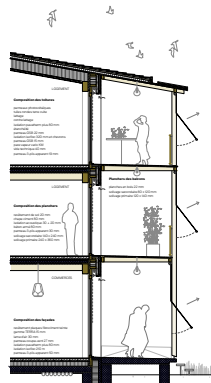


Le projet, en respectant la LCI de la zone A, s'inscrit au village par l'alignement des volumes sur 3 niveaux et des façades à 2 axes. Les façades sont parallèles au cœur de rue ou perpendiculaires à la route de Gny. L'alignement est un caractère déterminant du projet.

Le projet, en respectant la LCI de la zone A, s'inscrit au village par l'alignement des volumes sur 3 niveaux et des façades à 2 axes. Les façades sont parallèles au cœur de rue ou perpendiculaires à la route de Gny. L'alignement est un caractère déterminant du projet.



L'AVANCE D'ENTRÉE SUR LA ROUTE DE GNY



CROQUIS DÉTAIL • 1/100



ELEVATION • 1/50



VUE SUR LE PARC



ELEVATION RUE • 1/500